X^{ème} Forum des gestionnaires

La planification de la gestion dans les espaces naturels protégés

26 mars 2004 – Paris

Sommaire

Ouverture du Forum
Emmanuel Lopez, *Président de l'Atelier Technique des Espaces Naturels* ……..……...…… page 5

1ère session : Outils de la planification de la gestion

Les réserves de biosphère : un concept intégrateur permettant la mise en cohérence des différents outils de conservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire,
Catherine Cibien, Man and Biosphere France …….. page 9

L'observatoire des Zones humides et Bassins versants associés du Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande : un outil innovant de prise en compte de la diversité des statuts des espaces protégés en déclinaison d'une politique nationale,
Thierry Lecomte, Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande……...page 11

Le schéma départemental de gestion cynégétique : un outil de planification,
Stéphane Lamberger, Fédération départementale des chasseurs du Jura……page 15

L'aménagement forestier : un outil pour la préservation de la biodiversité en forêt domaniale de Grésigne, *Jean-Jacques Ducasse, Office national des forêts de Castres*…. page 19

Discussion avec la salle……...……..page 23

2ème session : Acteurs de la planification

Le rôle des acteurs locaux dans la réhabilitation du bassin du Drugeon,
Geneviève Magnon Petit-Maire, Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon…… page 27

Implication des différents acteurs dans la réhabilitation du sentier des douaniers à Ploumanac'h,
Marie Le Scanve, Mairie de Perros Guirec…….. page 29

Le rôle de coordination et de concertation du Parc naturel régional de Camargue auprès des acteurs de la gestion de l'eau dans le cadre de la mise en place du contrat de delta Camargue,
Stéphane Marche, Parc naturel régional de Camargue……...page 31

Quels accords autour de la production des documents d'objectifs de la directive Habitats ?,
Agnès Fortier, Groupe de recherche sur Natura 2000……...……page 35

Discussion avec la salle……page 39

3ème session : Evaluation de la gestion conduite

Etude « Réalisation des outils de l'évaluation-bilan des sites d'intérêt communautaire dans le réseau Natura 2000 »,
Jean-Marie Petit, Atelier technique des espaces naturels…….. page 43

Planification et évaluation de la gestion des espaces naturels grâce à un ensemble d'outils informatiques et cartographiques,
Hervé Coquillart, Conservatoire des espaces naturels de Rhône-Alpes……..…….... page 47

Plans de gestion des Réserves naturelles : vers une nouvelle génération ?,
Jean-François Elder, Réserve naturelle du Domaine de Beauguillot……..…… page 51

Table ronde : Avenir des outils de planification de la gestion…… page 57

Animée par Emmanuel Lopez, *Président de l'Atelier technique des espaces naturels*

Avec la participation de :

Patrick Falcone, *Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales*

Olivier Laroussinie, *Ministère de l'Ecologie et du développement durable*

Gérard Moulinas, *Directeur de la fédération des Parcs naturels régionaux*

François Pitron, *Directeur de Rivages de France*

Bernard Rey*, Directeur technique de l'Office national des forêts*

Guillemette Rolland*, Représentante d'Eurosite France*

Jacques Rousseau-Dufour, *Président de la fédération des Conservatoires d'espaces naturels*

Christian Schwoehrer, *Président de Réserves Naturelles de France*

Annexes……..page 61

Ouverture du Forum

Emmanuel LOPEZ,
Président de l'Atelier technique des espaces naturels,
Directeur du Parc National de Port Cros.

Emmanuel LOPEZ, Président de l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN), introduit la séance après avoir souhaité la bienvenue et remercie les participants de ce X^{e} forum des gestionnaires consacré aux outils et méthodes de planification de la gestion dans les espaces naturels protégés.

Bien que les réserves naturelles aient plus d'un siècle d'existence, la protection des espaces naturels est une préoccupation encore récente puisque les parcs nationaux ont 40 ans et les parcs naturels régionaux moins de 40 ans. Cela présente l'avantage d'offrir des démarches et des métiers novateurs qui suscitent l'intérêt.
Les outils et méthodes de planification de la gestion des espaces naturels sont très diversifiés, à la mesure de la diversité des situations, des sites et des acteurs issus des collectivités territoriales, de l'Etat, ou encore du monde associatif.
La complexité des territoires tient au fait que s'entremêlent des données objectives, subjectives, naturalistes, historiques, …bref humaines, qui nécessitent l'exercice de disciplines diverses pour mener avec efficacité des actions de gestion et de préservation.
Tout ce champ de connaissances et d'actions est en évolution permanente. Il ne s'agit pas simplement de se donner des objectifs ; il convient également d'évaluer les résultats de ce que nous faisons, les actions qui sont planifiées afin de pouvoir mettre en œuvre des mesures correctrices lorsque cela s'avère nécessaire.

1ère session

Outils de la planification de la gestion

Les réserves de biosphère : un concept intégrateur permettant la mise en cohérence des différents outils de conservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire,
Catherine Cibien, Man and Biosphere France …….. page 9

L'observatoire des Zones humides et Bassins versants associés du Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande : un outil innovant de prise en compte de la diversité des statuts des espaces protégés en déclinaison d'une politique nationale,
Thierry Lecomte, Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande……...page 11

Le schéma départemental de gestion cynégétique : un outil de planification,
Stéphane Lamberger, Fédération départementale des chasseurs du Jura……page 15

L'aménagement forestier : un outil pour la préservation de la biodiversité en forêt domaniale de Grésigne, *Jean-Jacques Ducasse, Office national des forêts de Castres*…. page 19

Discussion avec la salle……...……..page 23

Les réserves de biosphère : un concept intégrateur permettant la mise en cohérence des différents outils de conservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire

par Catherine Cibien, Man and Biosphere France

Une réserve de biosphère est un territoire désigné par l'UNESCO dans le cadre d'un programme Man and Biosphère France (MAB). Ce territoire fait partie d'un réseau mondial qui compte actuellement 440 sites répartis dans 97 pays. La réserve de biosphère est également membre d'un réseau national avec dix sites actuellement en France.

C'est un territoire sur lequel on va tenter de concilier trois fonctions complémentaires :

- une fonction de conservation de la biodiversité dans toutes ses composantes.
- une fonction de développement au sens large du terme, développement économique, développement social et aspects culturels.
- un appui logistique, c'est-à-dire les moyens qui seront mis en œuvre pour remplir les deux premières fonctions. Ce sont tous les programmes de recherche qui vont pouvoir être développés et qui permettront d'appréhender le territoire dans toute sa complexité.

C'est également la surveillance continue avec des objectifs différents tels que la surveillance de la planète, le changement climatique, la gestion proprement dite du territoire, le suivi des indicateurs d'évaluation de la gestion etc. Enfin, il s'agit de favoriser l'éducation de tous les types de public et d'encourager la participation locale, sensibiliser le public aux notions de démocratie locale et d'éco-citoyenneté.

Ces trois fonctions sont mises en œuvre sur ce territoire dans le cadre d'un zonage à trois niveaux comprenant :

- des aires centrales protégées définies par la loi du pays dans lequel on se trouve. L'objectif de cette aire centrale est de conserver durablement une certaine biodiversité.
- des zones tampons ; situées autour des aires centrales, ce sont généralement des terrains publics avec une certaine maîtrise.
- l'aire de coopération aussi appelée aire de transition. C'est le territoire dans toutes ses composantes avec des villages, des villes et la diversité des activités où la priorité est donnée au développement.

Planifier la gestion de ce type de système consiste à organiser les actions de gestion d'une part dans l'espace et d'autre part dans le temps pour les trois types de fonctions dans les trois zones de la réserve de biosphère qui viennent d'être énumérées.

Il va falloir choisir des modes d'actions adaptés aux acteurs présents ainsi qu'aux enjeux de conservation et de développement de chacune des zones. Il faut définir une organisation dans le temps, fixer des priorités et des moyens. Généralement, le plan d'actions est défini pour dix ans car la réserve de biosphère est soumise à une révision par l'UNESCO tous les dix ans, conformément au cadre statutaire mondial depuis 1996. Les premières réserves créées en 1974 ne répondent plus aux critères demandées aujourd'hui. Il est nécessaire de réviser le classement de certains sites. La décennie correspond également à la période de renouvellement des chartes des Parcs naturels régionaux (PNR).

Le schéma ci-dessous montre la répartition des actions :

	Zone centrale	Zone tampon	Aire de coopération
Conservation	Action réglementaire		Action contractuelle
Développement durable		Expérimentation	Incitation
Logistique	Recherche Surveillance continue Education		Information Participation locale

Les modes de conservation seront différents selon les endroits. Dans l'aire centrale (espaces protégés), la priorité est donnée à l'action réglementaire. Lorsqu'on s'éloigne de l'aire centrale, le mode d'action devient contractuel.
Il n'y a pas de fonction de développement en aire centrale. La priorité est donnée à la conservation. Il peut y avoir, néanmoins, des activités humaines nécessaires au maintien de la biodiversité.
En zone tampon on va privilégier l'expérimentation des modes de gestion et voir lesquels permettent de concilier au mieux écologie, économie et social.
Plus on va vers l'aire de coopération, et plus les acteurs économiques seront incités à s'engager dans des activités durables.

La fonction logistique s'organise différemment suivant la zone de réserve de biosphère. Bien que la recherche soit présente partout, les programmes varient selon les zones. Ceux à caractère écologique seront davantage entrepris dans les aires centrales. La surveillance continue et l'éducation sont présentes sur toutes les zones tandis que les actions d'information et de participation locale sont menées là où se trouvent les résidents.

Un Guide de coordination est proposé aux réserves de biosphère afin qu'elles mettent ces cadres d'action en pratique. Il s'agit d'un document devant contenir en priorité la définition d'objectifs généraux validés et ayant fait l'objet d'une large concertation, laquelle permet l'appropriation par les populations des objectifs en question.

Ce guide de coordination doit également contenir des plans de gestion précis -proches des plans de gestion des réserves naturelles- définis pour les aires centrales.

Pour les zones tampon et les aires de coopération, les objectifs globaux sont déclinés en programme d'actions, spécifiques à des micro-territoires, ayant une réalité géographique ou sociologique. Ils peuvent également se décliner par rapport à des filières (forêt, agriculture).

Il faut, dans la mesure du possible, faire un bilan systématique d'évaluation des activités des gestionnaires sur les aspects de conservation des patrimoines naturels, économiques et sociaux. Cet exercice est très riche d'enseignements lorsqu'il est réalisé pour un territoire.
De là peut résulter un programme d'études et plus globalement des recherches sur son territoire. En découle également un programme du surveillance continue.

Ces grand objectifs définis dans les plans de gestion pour les aires centrales, le programme d'actions plus spécifique au territoire, le programme de recherche, le programme de surveillance continue doivent être élaborés en concertation avec les acteurs locaux. Quel que soit le territoire concerné, il fait l'objet d'enjeux divers, de perceptions différentes et « porte » des conflits qui lui sont propres.

Finalement le concept de réserve de biosphère a pour objectif d'inscrire l'action dans le long terme, en collaboration active avec la population qui se renouvelle.

Le guide de coordination, véritable outil de travail, a été mis en application dans 5 réserves de biosphère en France à des niveaux divers. Dans chacun des cas, l'exercice a été très enrichissant.

L'observatoire des Zones humides et Bassins versants associés du Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande

par Thierry Lecomte, Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Un observatoire des zones humides et bassins versants associés du Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande, est mis en place avec le concours financier de l'Agence de l'Eau, de la Direction Générale de l'Environnement, du programme européen FEDER et de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux.

La dernière révision de la charte du Parc constate que 20 % du territoire du Parc sur les 80.000 hectares, est couvert de zones humides, ce qui lui donne un ratio 10 fois supérieur à la moyenne nationale. Depuis sa création, il y a 30 ans, le Parc naturel a choisi la spécificité des zones humides qui constituaient, déjà, les écosystèmes à la fois les plus intéressants en termes de valeur patrimoniale mais aussi parmi les plus menacés compte-tenu de la pression qui existait à l'époque. Le schéma d'aménagement de ce territoire, situé entre Le Havre et Rouen, prévoyait la création d'une importante usine. A cette époque, le projet d'usine a été écarté en créant une coupure verte. C'est comme cela qu'est né ce Parc naturel, centré dans un premier temps autour du massif forestier de Brotonne, d'où il a tiré son premier nom. Aujourd'hui il s'est largement développé en amont et en aval pour occuper l'essentiel des boucles de la Seine entre les deux villes industrielles et portuaires que sont le Havre et Rouen.

Le premier enjeu fort de cette zone s'apprécie, en termes de valeur patrimoniale, avec des sites phares comme le marais Vernier, première tourbière française, ou l'estuaire de la Seine, site ornithologique de valeur internationale. Le deuxième enjeu tient dans la multiplicité des activités et formes d'occupation de l'espace de cette région aussi peuplée et développée que la Haute-Normandie : agriculture, industrie, urbanisation, différents types d'infrastructures, loisirs, tourisme et bien sûr une part émergente liée à la préservation de ces espaces.
Parfois les enjeux s'articulent autour de logiques contradictoires puisque dans l'aménagement des zones humides, parfois, le déménagement s'oppose au ménagement des zones humides.

Sur ce territoire défini, une difficulté tient à la superposition spatiale de différents zonages : la définition du périmètre du Parc, une directive territoriale d'aménagement, deux réserves naturelles nationales, trois réserves naturelles régionales, une zone de protection spéciale (ZPS) éclatée en plusieurs noyaux le long de la vallée de la Seine, quatre sites Natura 2000, quatre arrêtés préfectoraux de protection de biotope, des périmètres d'application de mesure agri-environnementale, des sites inscrits, un contrat rural, des zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF), des périmètres d'intervention du Conservatoire du littoral et des espaces naturels sensibles appartenant au département de l'Eure. A cela vient s'ajouter le projet de mettre en place une réserve de biosphère sur cet espace.

Pour prendre l'exemple du marais Vernier, on est confronté à un véritable maquis juridique et administratif. Ce maquis existe aussi dans le temps, du fait des durées qui varient selon le type de document :
- 10 ans pour la charte du PNR,
- 5 ans pour le plan de gestion,
- 6 ans pour les documents d'objectifs (DocOb),
- 5 ans pour le contrat Natura 2000, etc.

La multiplicité des acteurs constitue un rouage supplémentaire dans une mécanique déjà complexe avec la présence des opérateurs fonciers, des gestionnaires, des sous-traitants, des établissements publics, de nombreuses associations, des propriétaires privés et des locataires. De son côté, le Parc mène une politique de protection du foncier et gère directement 17 sites de zones humides couvrant 625 hectares sous des statuts allant de l'arrêté de protection de biotope jusqu'à la réserve naturelle nationale en passant par la réserve naturelle régionale.

En 2001, dans le cadre de la révision de sa charte, le Parc a proposé une nouvelle charte assez ambitieuse pour les zones humides. Celle-ci est fondée sur l'extension du Parc le long de la vallée de la Seine qui est passé de 34 communes en 1974 à 72 communes aujourd'hui. Cette

extension va avoir des répercutions dans d'autres directions. Tout d'abord en matière d'actions, il va falloir développer des programmes de restauration et de connaissances sur les zones humides. Il faudra également se donner les moyens d'évaluer ces programmes d'actions.

Dans ce contexte, l'équipe du Parc a essayé de mettre en place un outil spécifique couvrant toutes les problématiques rencontrées, qui soit attaché plus particulièrement au suivi des zones humides et de leurs bassins versants associés. Cet outil est donc un observatoire intitulé DROZHERA (Données Répertoriées pour un Observatoire des Zones Humides, de leur Environnement et des Réseaux Aquatiques). La drozera semblait constituer un symbole intéressant puisque d'une part il s'agit d'une espèce assez rare protégée, et d'autre part, elle reste en relation avec l'homme puisqu'elle est utilisée en pharmacologie.

L'observatoire DROZHERA a pour objectif de :
- réaliser un état des lieux des zones humides du Parc. En effet, même avec trente années de recul, le Parc ne dispose d'aucune donnée sur le fonctionnement des zones humides. Il apparaissait important d'analyser notamment les aspects hydrauliques et la qualité de l'eau ;
- suivre les évolutions de ces zones humides ;
- développer une capacité d'expertise sur ces zones humides, point d'appui et de discussion avec les communes, les particuliers, les différentes structures qui interfèrent sur le territoire du Parc ;
- orienter les politiques de protection ;
- orienter des politiques sectorielles de gestion en matière d'aménagement plus large du territoire, dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT),
- conduire des actions spécifiques en faveur des zones humides,
- diffuser les informations nécessaires pour emporter la conviction de préserver les zones humides ;
- évaluer l'efficacité de la charte 2001/2011 en matière de protection et de gestion intégrée des zones humides.

Cet observatoire s'appuie sur une double architecture avec tout d'abord, une architecture externe qui a permis, dans le cadre d'une démocratie participative, de mettre en place un partenariat qui soit le plus large possible.
Le parc n'est pas seul à agir sur son territoire. Les structures partenaires interviennent au niveau européen (Feder), au niveau national (trois ministères sont représentés dans les différents comités de pilotage) et au niveau local (Région Haute-Normandie, Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime). Au cours de cette année de lancement de DROZHERA, 17 établissements publics et consulaires ou assimilés, allant de l'Agence de l'eau en passant par les Chambres d'agriculture, l'Office national de la chasse, le Conseil supérieur de la pêche, etc., les fédérations départementales, 28 associations de protection de la nature, 9 syndicats de bassins de rivières ou de marais et des bureaux d'études, se sont réunis. Ce dispositif rassemble aussi un réseau de plus de 50 particuliers, propriétaires, qui contractualisent pour des réserves naturelles volontaires, pour des mesures environnementales ou encore pour des contrats Natura 2000.

L'organisation interne est complexe. L'observatoire bénéficie du service d'information géographique du Parc dans lequel une base de données spécifique DROZHERA a été créée, nécessitant la présence d'une personne salariée à temps plein.

De plus, les volets «actions » et « suivis » disposent de divers pôles.
Chacun d'entre eux bénéficie d'une organisation commune et nécessite le travail d'un ou deux salariés. Ces pôles s'appuient sur un comité technique spécifique composé des financeurs, des techniciens et des usagers. Ce comité technique se réunit une fois par an afin d'évaluer les actions engagées l'année précédente mais aussi pour discuter du projet de l'année à venir. Une programmation annuelle découlera de la concertation avec les autres pôles qui sont amenés à définir un certain nombre d'indicateurs spécifiques. Chaque année, un séminaire de restitution est organisé afin d'effectuer un bilan annuel et de rassembler l'ensemble des partenaires. L'objectif est de faire une première évaluation à mi-parcours de la charte du Parc et une autre à la fin.

Le volet « actions » est composé de différents pôles :
- Natura 2000 ;
- contrat rural, qui permet de modifier les pratiques du bassin versant ;
- mesures agri-environnementales ;
- espaces protégés ;
- atelier particulier des berges de la Seine ;
- pédagogie.

Le volet « suivis » est quant à lui composé des pôles :

- eau, pilier de DROZHERA ;
- flore, parce que la flore intègre à la fois les pratiques de gestion sur un territoire donné notamment au niveau de l'agriculture mais peut également intégrer des évolutions climatiques sur le long terme ;
- avifaune, témoin de la ZPS qui s'étend le long de la vallée de la Seine;
- ichtyofaune, indicateur de la qualité biocénotiques et physico-chimiques des milieux aquatiques ;
- invertébrés.

Le bilan est intéressant puisque cet observatoire a mis l'accent sur l'activité environnementale au sein du Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande. Un changement d'échelle, correspondant à une mise à niveau entre la charte et les moyens mis en œuvre, s'est opéré. Cela nécessite une mobilisation importante de financements croisés variés et de personnel puisque le Parc emploie 20 personnes à temps plein et 5 stagiaires pour mener les différentes opérations liées à l'observatoire DROZHERA.

Il est important de rappeler qu'il s'agit d'une expérience pilote à l'échelle d'une région.

Le schéma départemental de gestion cynégétique : un outil de planification

par Stéphane Lamberger, Fédération départementale des chasseurs du Jura

Le schéma directeur départemental consacré à l'activité cynégétique a été initialement prévu par la loi chasse de 2000. Il a été renforcé et re-précisé dans la loi sur les affaires rurales. Ce schéma doit être élaboré par chaque fédération départementale des chasseurs. Etabli pour une période de 6 ans, il est composé d'un état des lieux et d'un projet. Selon les départements, ce schéma pourra être orienté vers la gestion cynégétique ou vers d'autres perspectives.

Le schéma départemental est encadré par la loi, par un certain nombre d'éléments inscrits dans les textes, comme les plans de chasse et les plans de gestion, les mesures relatives à la sécurité, -les arrêtés préfectoraux qui prévoient l'utilisation et l'usage des armes à feu ou les aspects de sécurité qui figurent dans les arrêtés départementaux-, les actions en vue d'améliorer la chasse et les actions de préservation des habitats. Dans le monde de la chasse, un certain nombre d'actions concertées sont déjà engagées, notamment sur les zones humides.

Le schéma départemental de gestion cynégétique est soumis aux orientations régionales de gestion de la faune et de ses habitats qui ont été développées et créées par la dernière loi chasse. Ces schémas sont conformes aux orientations régionales de la gestion de la faune et des habitats. Dès l'instant que ce schéma est approuvé par le Préfet, il est opposable aux chasseurs. Dès lors qu'une politique générale accompagnée d'un certain nombre d'actions et de mesures concertées sur le terrain sont entreprises, les mesures prévues dans le schéma doivent s'appliquer.

Les objectifs du schéma départemental sont, tout d'abord, de définir une politique cynégétique, rédigée afin que son application soit durable, avec une visibilité sur 6 ans. Cela représente un gage de stabilité pour les fédérations départementales de chasse puisqu'en fonction des changements politiques, les actions engagées ne seront remises en question qu'au-delà de 6 ans.

Le deuxième objectif est de créer des relations entre le monde de la chasse et la société civile. C'est un objectif fort pour le monde de la chasse qui essaye aujourd'hui de s'ouvrir à l'ensemble des acteurs d'un territoire.
Créer et entretenir des relations s'avèrent essentiel pour expliquer les missions, les actions entreprises sur le terrain et les valoriser auprès de l'ensemble des acteurs de l'environnement et du grand public.
Un autre objectif, qui sera consolidé dans le schéma départemental cynégétique, est d'être actif en termes de gestion d'habitat des espèces.

Dans le département du Jura, les trois grands principes qui ont été définis consistent en premier lieu à associer le schéma départemental de gestion cynégétique à la politique régionale des pays et des communautés de communes. Pour y parvenir, une structure géographique a été créée. Le deuxième principe, consiste à mieux tenir compte des habitats dans la gestion des espèces. Le troisième principe, consiste à interroger les chasseurs sur leurs aspirations et les voies de progrès envisagées. Un certain nombre de fédérations de chasse a choisi de consulter directement ses adhérents au moyen d'une enquête abordant ces aspects.

Concernant le premier principe, il est fondamental de choisir une structuration géographique qui permette de créer des liens avec la société et de se rapprocher de l'ensemble des acteurs de l'environnement. Le pays est un lieu de rencontre de citadins et de ruraux. Dans le département du Jura, la fédération de chasse a la chance de travailler avec un outil quasiment abouti : une cartographie des pays.
Il est déterminant que la fédération départementale de chasse participe à la vie sociale, soit un acteur de l'environnement et soit reconnue par les actions qu'elle mène sur le terrain en faveur de l'habitat et des espèces.
Enfin, il faut parvenir à inscrire la chasse dans une logique de développement durable.

La vocation de ce schéma est bien évidemment d'introduire les questions portant sur les plans de gestion, les plans de chasse et les plans de prélèvement. C'est également de bénéficier de financements puisque l'ensemble des actions

menées par les fédérations départementales de chasse sont autofinancées à 95 %. A noter que, de plus en plus, du fait des relations que les fédérations de chasse développent avec les acteurs locaux, elles parviennent à bénéficier de financements leur permettant d'entreprendre des actions de plus grande ampleur.

Concernant le second principe, il est important de prendre en considération, au premier chef, la problématique des milieux, pour monter un plan d'actions cohérent. Sans milieu adapté, les espèces ne peuvent ni se développer ni coloniser des territoires répondant à leurs exigences.
Il faut établir des schémas locaux de gestion en fonction de la capacité d'accueil des territoires et des aménagements réalisables. Il s'agit de bien identifier et d'avoir bien analysé le milieu dans lequel la fédération départementale de chasse va pouvoir mener ses actions. Cela est essentiel pour pouvoir définir le programme d'actions à mettre en place.

En troisième lieu, il faut interroger les chasseurs sur leurs aspirations et recueillir des données de terrain. Aujourd'hui, les fédérations de chasse peuvent compter sur la participation d'un relais de terrain important, avec quelques 9000 adhérents pour ne citer que le Jura. Ce sont donc 9000 personnes qui fournissent des données qui leur sont propres, auxquelles viennent s'ajouter les données des services techniques des Fédérations en termes de suivis nocturnes, de comptages, ou encore un certain nombre de suivis scientifiques.

En résumé, le programme du schéma départemental de gestion cynégétique intègre :
- la dimension géographique ; il s'agit d'un zonage sous la forme de pays, structure géographique choisie par les fédérations de chasse. Sont ensuite définis, un sous-zonage « unité de gestion » et un sous-zonage « espèces ».
- l'état des lieux ; il s'agit d'un projet innovant qui consiste à collecter et à recenser l'ensemble des données environnementales (le relief, le milieu, l'agriculture, le climat l'occupation du sol…). A travers ces enquêtes, on arrive à déterminer quel est le profil du chasseur.
- les habitats, les espèces et les mesures de gestion. Dans cet état des lieux, il s'agit de consolider l'ensemble des données recensées au niveau départemental c'est-à-dire l'ensemble des études et suivis scientifiques réalisés sur les espèces « chassables » ou « non chassables », en particulier les ongulés, les grands prédateurs…Les I.K.A. (indices kilométriques d'abondance), les indices de pression floristique, les battues échantillons, constituent les données qui sont consolidées dans une base de données départementale qui sera ajoutée au dossier régional dans le cadre des orientations. A titre d'exemple, le département du Jura, réalise aujourd'hui plus de 280 IKA diurnes ou nocturnes, ce qui représente plus de 10000 km parcourus.

Cela constitue une véritable stratégie de développement de la chasse et de son intégration dans le milieu en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'environnement sur un territoire donné.

L'objectif est d'avoir un schéma à deux niveaux :
- un niveau départemental avec la définition d'objectifs politiques, techniques et les grandes orientations ;
- un niveau à l'échelle du territoire, dans lequel des actions spécifiques au pays seront engagées.

Un des aspects fondamental de ce projet est de définir des préconisations de gestion des habitats et des espèces. Il s'agit de donner des grandes tendances et des grandes lignes. Un autre point consiste à développer et à entretenir les relations avec la population locale sur le partage de la nature. Il faut définir comment faire évoluer les relations avec l'ensemble des partenaires de l'environnement qui souhaitent travailler avec la fédération à long terme.
Il est nécessaire d'élaborer un planning. Pour prendre l'exemple du Jura :
- premières réflexions au printemps 2002 ;
- premières discussion en Conseil d'administration, été 2002 ;
- réflexions sur l'élaboration d'un plan en automne ;
- validation du programme d'actions ;
- démarrage des actions sur le terrain et état des lieux, hiver 2002 ;
- consultation des adhérents de la fédération de chasse pendant l'année 2003 ;
- consultation des partenaires en 2004 ;
- rédaction du schéma départemental de gestion qui sera déposé au Préfet pour son approbation en 2005.

Même si le monde de la chasse a vécu de manière isolée pendant des décennies, ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'idée de travailler en concertation est aujourd'hui largement acceptée. Dans ce sens, le projet est discuté avec tous les

partenaires, les propriétaires, les gestionnaires, l'administration et les utilisateurs du territoire.

En conclusion, le schéma directeur de gestion cynégétique concerne à la fois la faune sauvage et ses habitats. Il traduit une certaine reconnaissance de la chasse et des chasseurs comme des gestionnaires. Pour exemple, citons les actions de valorisation de zones humides dans le département du Jura où la Fédération vient d'acquérir, grâce à la Fondation nationale de protection des habitats français et de la faune sauvage, 60 hectares de zones humides. Sur cet espace, en partenariat avec la DIREN, l'Agence de l'eau et avec le soutien financier de l'Europe, la Fédération a engagé un programme de restauration hydraulique ainsi qu'un programme d'inventaire et de suivi scientifique avec l'ensemble des partenaires associatifs et administratifs. Dans ce cadre d'action, la Fédération doit faire ses preuves en tant que gestionnaire, être une force de proposition et mettre en œuvre des moyens humains et financiers importants.
C'est un défi innovant que doivent relever les fédérations de chasse.

L'aménagement forestier : un outil pour la préservation de la biodiversité en Forêt domaniale de Grésigne

par Jean-Jacques Ducasse, Office national des forêts de Castres

Il s'agit ici de présenter un outil de gestion spécifique aux forêts publiques, l'aménagement forestier, et de l'illustrer par le travail réalisé en Forêt domaniale de Grésigne, en insistant plus particulièrement sur la façon dont les préconisations du document d'objectifs au titre de Natura 2000, ont été intégrées dans le projet d'aménagement 2004-2021.

La Forêt domaniale de Grésigne est concernée par deux contextes réglementaires de gestion :
- le premier, et historiquement le plus ancien, est le régime forestier, au titre du Code forestier qui impose que la forêt soit dotée d'un plan de gestion appelé aménagement forestier approuvé par le ministre chargé des forêts ;
- le second résulte du classement en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la directive européenne Habitats, qui implique l'élaboration d'un autre document de gestion appelé document d'objectifs *(*DocOb*),* validé par un comité de pilotage.

Une forêt remarquable

Avant d'entrer dans le détail de ces deux procédures, présentons rapidement la forêt de Grésigne ; située au nord-est du département du Tarn, elle couvre une surface de 3527 ha. Elle apparaît remarquable à plusieurs points de vue :
- pour l'originalité de ses caractéristiques naturelles

↳ en particulier, elle est composée essentiellement de chêne sessile, présent en limite sud de son aire de répartition, la forêt formant un massif isolé au milieu des Causses du Quercy et de l'Albigeois ;

- pour son exceptionnelle richesse entomologique

↳ révélée par un entomologiste amateur, Jean RABIL, qui a publié en 1992 un catalogue de 2 375 espèces de coléoptères, plaçant la forêt de Grésigne au 3° rang européen en nombre absolu, derrière Fontainebleau et Bialoweja, avec des espèces de coléoptères saproxyliques de grande valeur patrimoniale comme *Limoniscus violaceus, Eurythyrea quercus, Akimerus schaefferi,* etc. ;

- pour sa longue histoire

↳ devenue royale au XIII° siècle puis domaniale à la Révolution, la forêt de Grésigne a à peu près tout connu : de l'exploitation minière au temps des maîtres verriers et des droits d'usage, à la production de bois de marine sous Colbert, jusqu'à la gestion multifonctionnelle aujourd'hui.

Deux démarches complémentaires

Afin de comprendre comment s'articulent les deux démarches, DocOb et aménagement forestier, rappelons les principes méthodologiques.

Le document d'objectifs

Au travers du DocOb, la directive Habitats a pour objet de contribuer à la préservation de la biodiversité, c'est-à-dire les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Pour sa mise en œuvre, la France a privilégié :
- la concertation avec tous les acteurs, dans le cadre notamment d'un Comité de pilotage présidé par le Préfet du département de situation du site, qui valide les différentes phases d'élaboration du document d'objectifs ;
- la contractualisation des mesures de gestion préconisées par le DocOb, avec les différents propriétaires et gestionnaires présents sur le site.

Au plan technique, on retrouve une méthodologie assez classique avec :
- une phase d'analyse comprenant identification et cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces bien sûr, mais aussi évaluation de leur état de conservation, et analyse des activités humaines ;
- une phase de synthèse qui permet de hiérarchiser les enjeux ;
- enfin une phase de propositions d'actions, avec la définition de prescriptions de gestion (suivant les recommandations des cahiers d'habitats et cahiers d'espèces), mais aussi une estimation de leur coût, qui doit servir de base à la contractualisation avec le propriétaire ou le gestionnaire lors de la mise en œuvre du DocOb.

L'aménagement forestier

Il a pour objectif d'assurer une gestion durable et multifonctionnelle, c'est-à-dire prenant en compte la production de bois mais aussi la préservation de la biodiversité et des paysages ainsi que l'accueil du public, non seulement des forêts, mais aussi des milieux naturels associés (landes, pelouses, tourbières).

Cela se traduit par la définition de mesures opérationnelles au niveau de la parcelle forestière.

Au plan technique, on retrouve une méthodologie très comparable à celle du DocOb, avec :

- une phase d'analyse du milieu naturel, des besoins économiques et sociaux, et de la gestion passée ;
- une phase de synthèse qui permet de définir, à l'intérieur des parcelles forestières, des unités de gestion en fonction des objectifs à long et moyen termes ;
- enfin, une phase de programmation des actions (au niveau des unités de gestion), comprenant les opérations sylvicoles (c'est-à-dire les coupes et les travaux), les travaux d'infrastructure, ainsi que les mesures favorables à la préservation de la biodiversité et des paysages.

Les éléments du DocOb sont alors intégrés aux différents stades de la procédure (cf. schéma) :

- au niveau de la phase d'analyse du milieu naturel : intégration des données relatives aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire ;
- au niveau de la phase de synthèse : les prescriptions du DocOb vont définir l'objectif/enjeux déterminant de l'unité de gestion (protection des habitats et espèces, production), le choix des essences (qui doivent correspondre aux habitats), la structure (futaie régulière, irrégulière) et l'âge d'exploitabilité ;
- au niveau de la phase de programmation des actions : intégration de mesures particulières de gestion avec le maintien d'arbres morts et l'inventaire de coléoptères par exemple.

Aménagement forestier et biodiversité

Les objectifs du DocOb

Ils se déclinent en trois axes :

- tout d'abord, la préservation des coléoptères saproxyliques, en particulier de *Limoniscus violaceus* (c'est une priorité absolue), *Cerambyx cerdo*, et *Lucanus cervus* (et au travers de ces trois espèces , de tout le cortège saproxylique), mais aussi de l'écrevisse à pieds blancs, qui constitue une population endémique en Grésigne, enfin des chiroptères (20 espèces ont été constatées en Grésigne dont 8 en annexe II) qui utilisent la forêt plutôt comme territoire de chasse ;
- ensuite, la préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire (il y en a deux), mais aussi des habitats d'intérêt national ou régional ;
- enfin, le rétablissement de l'équilibre forêt-cervidés, puisqu'on estime actuellement la population de cerfs et biches à 10 têtes aux 100 ha (sans compter les chevreuils), ce qui se traduit par des abroutissements très importants qui empêchent le développement des semis et remettent en cause la pérennité même de la forêt.

En ce qui concerne la préservation des coléoptères saproxyliques, ce schéma permet de visualiser à quel niveau du cycle sylvigénétique du chêne sessile on va intervenir.

La première partie du cycle part du stade de semis, puis gaulis, perchis, jusqu'à la futaie. Lorsque l'optimum technico-économique est atteint (à 180 ans en Grésigne), la sylviculture «classique» veut que l'on entreprenne la régénération du peuplement, court-circuitant ainsi la deuxième partie du cycle, où intervient l'essentiel des phénomènes de saproxylation et qui comprend un stade de maturité, vieillissement, puis mort de l'arbre debout (avec altération de la zone corticale puis du bois de cœur), et enfin chute de l'arbre et décomposition ultime au sol.

L'idée est alors d'intervenir à trois stades complémentaires :

- au niveau du *stade* du vieillissement (espèce repère=*Cerambyx cerdo*), par la constitution d'un réseau de peuplements de vieux arbres, maintenus au-delà de l'optimum technico-économique ;
- au niveau du stade du bois mort debout et au sol (espèce repère=*Lucanus cervus*), par l'augmentation du compartiment de bois mort, avec un objectif de passer de 5 m3/ha (actuellement constatés) à 15 m3/ha, au minimum.
- au niveau des cavités basses (espèce repère=*Limoniscus violaceus*) qui sont bien représentées en Grésigne du fait de la conversion des taillis en futaies sur souches, il est prévu, outre la préservation des arbres à cavité existant, de reconstituer le potentiel d'arbres à cavités par un traitement ponctuel de certaines tiges en taillis de façon à ce qu'elles évoluent à terme en futaie sur souches.

En ce qui concerne les habitats naturels, on trouve deux habitats d'intérêt communautaire prioritaires, mais qui couvrent des surfaces très faibles (moins d'un hectare) : l'aulnaie-frênaie des ruisselets et des sources, et un lambeau de forêt supraméditerranéenne de chêne vert. Mieux représentés, deux autres habitats sont d'intérêt au moins national :

- la chênaie-hêtraie ibéro-atlantique acidiphile ;
- la chênaie-charmaie (à chêne sessile et hêtre) aquitanienne ;

Enfin, un troisième habitat présente un intérêt au moins régional : la frênaie-charmaie (à chêne pédonculé) aquitaniennes qui constituent en fait les ripisylves.

Trois grands ensembles

Concrètement, comment les préconisations du DocOb sont-elles alors intégrées dans l'aménagement forestier ? En intervenant à plusieurs niveaux de la planification de la gestion.

Un premier niveau est la division de la forêt en trois grands ensembles, appelés séries d'aménagement, correspondant à un objectif prépondérant.

Ainsi, on a créé d'abord dans une série dite d'intérêt écologique particulier dont l'objectif prioritaire est la préservation des habitats et des espèces, en regroupant :

- les parcelles où l'on a trouvé *Limoniscus violaceus*, puis des parcelles représentatives des différentes situations écologiques de la forêt de façon à constituer un réseau cohérent sur l'ensemble de la forêt ;
- la chênaie pédonculée, qui constitue les ripisylves, pour la préservation de l'habitat de l'écrevisse à pieds blancs ;
- enfin les habitats prioritaires.

L'ensemble de la série sera traitée en conversion en futaie irrégulière à un âge d'exploitabilité retardé, soit à 250 ans.

Puis on a constitué une série dite d'intérêt écologique général, qui regroupe les peuplements de chêne pubescent, qui jouent un rôle général de protection des sols (ils sont situés en sommet de croupes à sols superficiels), mais aussi de l'ambiance forestière (ou du micro climat). Enfin, ils constituent aussi un habitat favorable à certaines espèces de coléoptères.
Cette série fera également l'objet d'une sylviculture extensive par conversion en futaie irrégulière, avec un âge d'exploitabilité retardé fixé à 250 ans. Concrètement, dans les 18 années à venir, aucune coupe ne va avoir lieu.
Enfin, le reste de la forêt constitue une série où un objectif de production de bois d'œuvre est retenu, mais dans laquelle des mesures particulières vont permettre de préserver la biodiversité :

- au niveau des habitats, le hêtre (lorsqu'il est présent) est maintenu comme essence objectif en mélange avec le chêne sessile ;
- au niveau des coléoptères saproxyliques, on va retrouver les trois grands types de mesures déjà évoquées ;
- concernant la phase de vieillissement : maintien d'îlots de vieillissement dans tous les peuplements âgés de plus de 120 ans, représentant 5% de la surface de l'unité de gestion ;
- concernant le bois mort : lors des martelages dans les peuplements de plus de 120 ans, marquage de 4 tiges/ha au moins destinées à pourrir sur place (en plus du bois mort déjà existant), abandon de 20 % du volume des houppiers, ainsi qu'une partie des chablis ;
- concernant les cavités basses, maintien des arbres à cavité lorsqu'il y en a, et dans les jeunes peuplements, traitement localisé de 10 tiges/ha en taillis de façon à ce qu'elles évoluent par la suite en futaie sur souches.

La prise en compte des autres facteurs
Comment l'aménagement prend-il en compte les autres facteurs?
↳ En ce qui concerne la production de bois en futaie régulière, la sylviculture (rythme et intensité des coupes) a été adaptée aux conditions stationnelles, par application des guides de sylviculture.
↳ En ce qui concerne la gestion cynégétique, l'aménagement confirme que l'équilibre forêt-cervidés doit être rétabli en priorité, ceci par une augmentation des plans de chasse, et en s'assurant qu'ils sont bien réalisés.
↳ En ce qui concerne l'accueil du public, l'objectif est de préserver la «naturalité» du site, les équipements existants étant suffisants.

Le suivi des actions
Afin de s'assurer que le plan de gestion est bien mis en oeuvre, un suivi des actions est nécessaire et va se faire à plusieurs niveaux :

- par l'intermédiaire des indicateurs de gestion du DocOb : en particulier la mise en place des îlots de vieillissement, le suivi des populations d'écrevisse, de coléoptères ;
- par la mise à jour de la base de données de la forêt, en particulier les surfaces régénérées, le suivi des indicateurs de population de cervidés et de réalisation du plan de chasse ;
- enfin en consultant le Comité scientifique des réserves biologiques du Tarn, qui se réunit en général une fois par an, et qui donne son avis sur la gestion des séries d'intérêt écologique et des réserves biologiques.

Conclusion
En conclusion, on peut donc dire que l'aménagement forestier :

- par sa méthodologie, permet une ***approche globale*** des différents enjeux et contraintes de la forêt, répondant ainsi à l'objectif de gestion multifonctionnelle, réaffirmé par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 ;
- de par l'existence d'un comité de pilotage et d'un comité scientifique, il constitue aussi un ***lieu de rencontre*** avec les différents acteurs, permettant une transparence des décisions dans l'esprit de la loi Balladur.

Ces deux caractéristiques en font alors un ***outil privilégié*** qui permet de passer d'une gestion localisée, réservée à des initiés (les forestiers), à une gestion entrant véritablement dans le cadre de l'***aménagement du territoire et du développement durable***.

Discussion

Employé dans un **centre régional de la propriété forestière** en charge des problèmes d'environnement, un intervenant s'adresse à M. Ducasse :

D'une part, est-il vrai qu'un DocOb n'a pas de portée réglementaire et qu'il n'est pas opposable au tiers ? Il y a peut-être là une petite confusion parfois difficile à expliquer aux propriétaires dans la mesure où jusqu'à présent, Natura 2000 était perçu comme un épouvantail. Il est difficile d'en montrer l'intérêt général.
D'autre part, sur les aspects plus techniques, quelle est la superficie minimale des îlots de vieillissement retenue jusqu'ici sur le massif de Grésigne et, en cas de coupe de plus ou moins grande ampleur, conserve-t-on des corridors au regard des possibilités de déplacement des coléoptères évoquées précédemment ?

Jean-Jacques Ducasse indique, en ce qui concerne la superficie minimale des îlots de vieillissement, une unité de gestion compte en général entre 5 et 10 hectares, voire plus. Lorsque la surface est plus petite, parfois ½ ha, on s'arrange pour que cette zone soit contiguë avec un îlot de vieillissement d'une parcelle limitrophe de façon à avoir une surface un peu plus importante. Dans tous les cas, la surface minimum doit être d'au moins un hectare.
Dans l'organisation du plan de gestion de Grésigne, l'objectif est d'avoir une mosaïque de toutes les classes d'âge mais en incluant la phase au-delà de 180 ans.

Gilles Landrieu du Parc National du Mercantour, s'adresse également à M. Ducasse, lui demandant si :

- le maintien de bois mort ou de mosaïques âgées constitue une cause d'attaques parasitaires plus importante sur la zone de production ;
- l'Office National des Forêts réalise des traitements phyto-sanitaires sur l'ensemble de la forêt de production ;
- les cervidés ont réellement un impact sur la régénération y compris la régénération naturelle ; à partir de quelle densité estime-t-on que l'impact est insupportable, empêchant ainsi la régénération naturelle ? ; des aménagements de protection des zones de semis ou production ont été mis en place.

Jean-Jacques Ducasse répondra tout d'abord à la dernière question sur l'équilibre forêt /gibier. Sur ce point, un observatoire de dégât de gibiers a été mis en place en Grésigne par le CEMAGREF en 1998, dans le cadre d'un observatoire national. En réalité, un protocole précis est suivi tous les ans, selon lequel on mesure le nombre de jeunes tiges abroutties c'est-à-dire de semis dont le bourgeon terminal a été abroutti. Cela permet de suivre l'évolution de la régénération naturelle. Actuellement la réalisation d'un plan de chasse de 120 animaux ne fait pas apparaître d'évolution en termes d'écarts dans la population de cervidés. Le dernier comptage qui date de février 2004 fait apparaître un nombre d'animaux identique à celui observé en 2003 avec 120 animaux. Cela correspond tout juste à l'accroissement de la population. La régénération est bloquée, il faut diminuer cette population.

M. Ducasse précise que l'Office National des Forêts n'utilise pas de traitements phyto-sanitaires. En fait, on observe une régénération de chênes qui se déroule sans difficulté. Malgré tout, quelques plantations de résineux avaient été réalisées il y a quelques temps mais ont été abandonnées pour des raisons de politique locale d'emploi et de main-d'œuvre. Actuellement il n'y a plus de reboisement de résineux qui nécessitent des traitements phyto-sanitaires. L'objectif est de revenir au chêne partout.

Sur le premier point, ce n'est pas le fait de maintenir des ilôts de vieillissement qui va aggraver le cas de la forêt en Grésigne mais davantage les changements climatiques.
Après un été comme celui de 2003, il faut s'attendre à des dépérissements du fait de la sécheresse. Au regard des archives, on constate qu'il y a toujours eu des arbres dépérissants et morts en Grésigne du fait des influences du climat méditerranéen qui peuvent être très sévères, provoquant des précipitations très irrégulières dans le temps. Tous les 5 à 10 ans, Grésigne souffre de sécheresse. Le chêne reste présent en Grésigne mais de manière limitée du fait de ces conditions.

Marc Jovany, Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, s'adresse à M. Lamberger sur les schémas départementaux de gestion cynégétique.
Il s'interroge sur l'articulation des actions des fédérations de chasse avec celles engagées par les structures présentes sur un territoire. Plus précisément, il cite l'exemple du Parc naturel régional dans le Haut-Jura, qui mène des actions fortes notamment sur les gallinacées telles que le grand tétra.

Stéphane Lamberger indique que pour être cohérent avec le système géographique des pays et du Parc, des commissions de pays ont été créées. Elles sont chargées d'animer et de coordonner les idées de l'ensemble des acteurs de l'environnement. Pour l'instant, le processus en est à la phase de concertation interne. Les données récoltées auprès des adhérents de la Fédération viennent d'être analysées et retranscrites dans un document de synthèse. Les commissions de pays, auxquelles sont conviés l'ensemble des partenaires et l'ensemble des acteurs de l'environnement, vont commencer à se réunir afin de définir de façon concertée, le niveau de tolérance acceptable et l'objectif à atteindre en terme de cervidés.

Concernant les actions entreprises dans le territoire du Haut-Jura, la Fédération travaille en étroite collaboration depuis longtemps avec le Parc sur un certain nombre d'actions de terrain. Le Parc sera invité à participer à la définition de ces actions dans le cadre des commissions de pays. Une politique globale sera ainsi définie, cohérente avec celle que le Parc mène déjà sur son entité géographique.

Carole Hernandez, juriste, fait remarquer que les travaux sur les outils de planification présentés ici interpellent les juristes en ce sens que l'on souhaite sortir de la réglementation et ne plus faire d'actes opposables au tiers. En même temps, le souhait est que ces outils participent à la mise en cohérence des politiques publiques. Ils constituent alors un nouvel outil juridique qui se met en place et qui reste à définir.
Concernant les bois morts, le juriste s'interroge sur la responsabilité en cas d'accident. L'Office National des Forêts envisage-t-il de mettre en place une signalisation spécifique à côté des arbres pour informer le public ?

Jean-Jacques Ducasse de répondre que cette question préoccupe l'Office National des Forêts. Bien qu'en forêt de Grésigne, pour le moment, le risque est certainement moins important qu'en forêt de Fontainebleau ou de Rambouillet, dans certains cas, on commence à mettre des panneaux. En forêt de Grésigne, on n'a pas encore cette pression là mais effectivement le gestionnaire sera confronté à des difficultés en cas d'accident. La demande de la société va vers des forêts idéalement plus naturelles, plus écologiques, seulement la société n'a pas encore fait le changement culturel dans sa tête pour admettre qu'une forêt écologique c'est une forêt « sale », une forêt où il y a beaucoup de bois mort, une forêt dans laquelle on ne peut pas se promener, c'est une forêt qui n'est pas accueillante. Il s'agit là d'un débat de société.

Guillemette Rolland du Conservatoire du littoral et représentante d'Eurosite France, s'interroge sur la confusion entre le plan de gestion tel qu'on l'entend dans le titre de ce colloque et le plan d'une exploitation raisonnée des ressources naturelles notamment à propos du zonage présenté dans l'intervention de Stéphane Lamberger sur le « Schéma départemental de gestion cynégétique », zonage constitué d'unités de gestion basées sur les communes. Dans un plan de gestion d'espaces protégés, le zonage des unités de gestion se fait sur les habitats et les zones intéressantes pour les espèces. Il est important de faire la distinction dans un souci de clarté.

Stéphane Lamberger répond que la Fédération raisonne sur une structuration de pays mais derrière cela, le raisonnement se fait sur des unités de gestion biologiques des massifs. Parfois, une unité biologique se trouve à cheval sur deux pays. C'est là le gros problème car lorsqu'on veut se rapprocher des structures de pays et pouvoir faire des rendus par pays, cela nécessite une gestion des données selon deux entrées. La gestion pure se fait toujours sur des unités de gestion par massif comme par habitat. La restitution va se faire à deux niveaux : une restitution par habitat et une restitution politique par pays.

2ème session

Acteurs de la planification

Le rôle des acteurs locaux dans la réhabilitation du bassin du Drugeon,
Geneviève Magnon Petit-Maire, Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon…… page 27

Implication des différents acteurs dans la réhabilitation du sentier des douaniers à Ploumanac'h,
Marie Le Scanve, Mairie de Perros Guirec……... page 29

Le rôle de coordination et de concertation du Parc naturel régional de Camargue auprès des acteurs de la gestion de l'eau dans le cadre de la mise en place du contrat de delta Camargue,
Stéphane Marche, Parc naturel régional de Camargue……...page 31

Quels accords autour de la production des documents d'objectifs de la directive Habitats ?,
Agnès Fortier, Groupe de recherche sur Natura 2000……...……page 35

Discussion avec la salle.....page 39

Le rôle des acteurs locaux dans la réhabilitation du bassin du Drugeon : comment cette initiative locale connaît aujourd'hui une reconnaissance nationale et internationale à travers de multiples statuts de protection

par Geneviève Magnon Petit-Maire, Communauté de communes du plateau de Frasne et du Val du Drugeon

Il est des sites où l'histoire est intimement liée à la volonté des hommes. Le bassin du Drugeon en fait partie, avec une histoire tourmentée mais un épilogue heureux, …pour les tourbières et tous leurs habitants.

La vallée du Drugeon occupe une large cuvette qui débouche sur la plaine de Pontarlier, dans le massif calcaire du Jura. Près de 2500ha de zones humides s'étendent sur cette vallée, issues des dépôts morainiques de fin de glaciation, de part et d'autre des 35 km du Drugeon.

Considéré dans son ensemble, ce site constitue une unité écologique de valeur exceptionnelle dont les milieux juxtaposés en mosaïque se complètent : de la pelouse sèche au bas-marais alcalin et à la tourbière.

La vallée recèle un ensemble faunistique et floristique rare et remarquable, tout à fait exceptionnel : 50 espèces végétales protégées (andromède, œillet superbe, liparis, saxifrage œil de bouc…), 5 espèces d'invertébrés d'intérêt communautaire (leucorrhine à large thorax, damier de la succise…), 25 espèces de vertébrés (lynx, pipistrelle commune…) et 89 espèces d'oiseaux (râle des genêts, bécassine des marais, marouette ponctuée, vanneau huppé…). De ce fait, ce site est répertorié parmi les six ZICO de Franche-Comté.

Une rectification drastique du lit du Drugeon, des travaux de drainage, une intensification des pratiques agricoles, des plantations de résineux et diverses pollutions ont fortement mis à mal la qualité du bassin versant. Les naturalistes, les pêcheurs, les chasseurs, ont été les premiers témoins de cette régression de la qualité biologique de la vallée.

Le programme LIFE :
le début d'une grande aventure

L'impact de ces travaux sur des biotopes considérés d'intérêt européen ont justifié la réalisation d'un programme européen LIFE de réhabilitation des zones humides, mené de 1993 à 1997 par le SIVOM de Frasne (aujourd'hui Communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Drugeon). Ce programme de 1.5M€ a été financé à 50% par la commission européenne, 25% par le Ministère de l'Environnement et 25% répartis entre le Conseil Régional de Franche-Comté et le Conseil Général du Doubs. **Le taux de subvention de 100% sur ce programme a été l'élément déclencheur de la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage par les élus locaux.**

Les réalisations ont été importantes :

- Reméandrement de 3,5 km de rivière
- Fermetures de drains
- Réouverture de près de 200 ha de tourbières
- Maîtrise foncière de plus 1300 ha de tourbière (acquisition ou convention)
- Achat d'un troupeau de 5 chevaux Haflinger, d'un tracteur spécial marais, d'une faucheuse et d'un broyeur
- Edition « La Lettre du Drugeon », bulletin d'information aux habitants.

L'ensemble du travail a été réalisé dans la concertation, grâce à un fonctionnement par groupes de travail dès le départ, dont la responsabilité était assurée par un élu local, donc qui devait s'impliquer. La coordination technique, administrative et financière par un chargé de mission, proche de la population et du terrain est un élément clé du travail en concertation.

De LIFE à Natura 2000, il n'y a qu'un pas…

Les investissements importants ont généré d'autres programmes parallèles tout aussi importants : assainissement domestique des collectivités, opération locale agri-environnement, opération coordonnée de mise aux normes des bâtiments d'élevage. La réhabilitation du Drugeon, se poursuit depuis 1997 sur l'intégralité de son cours et sur les affluents également dégradés, plus de 25 km ont été reméandrés.

L'implication forte des élus a permis d'aller au bout des programmes et d'instaurer un climat de confiance entre le Syndicat, les usagers

(chasseurs, pêcheurs, agriculteurs) et la population.
C'est donc tout naturellement que les Directives Habitats et Oiseaux ont été acceptées par les communes et les usagers sur un site de 6500ha. Le document d'objectif Natura 2000 a été validé en juin 2001 et les premiers contrats Natura 2000 proposés en novembre 2002.

Et pourquoi pas RAMSAR ?
D'une vallée reconnue seulement par des naturalistes et certains usagers inquiets, il y a 10 ans, de la dégradation des milieux naturels, le bassin du Drugeon figure maintenant parmi les sites de zones humides d'intérêt international au titre de la convention de Ramsar, à la demande du Président du Syndicat en 2002. Le critère retenu pour son inscription est la présence d'espèces vulnérables et la conservation de la biodiversité. Le bassin du Drugeon bénéficie également d'un plan de gestion validé (le Document d'objectifs Natura 2000). Il s'agit maintenant de ne pas oublier le chemin parcouru et de conserver le cap de la conservation des habitats et des espèces des tourbières.

De la protection des milieux à l'ouverture au public
Les élus considèrent maintenant le travail accompli comme un gage de qualité des milieux qui peuvent, pour certains, bénéficier d'une ouverture au public, et donc d'un développement touristique, raisonnable et raisonné. Les zones humides sont devenus un tremplin pour le développement territorial.

Implication des différents acteurs dans la réhabilitation du sentier des douaniers à Ploumanac'h

par Marie Le Scanve, commune de Perros-Guirec

Le site de Ploumanac'h est remarquable. Il est pour ainsi dire situé en mer et fait partie du bassin granitier de La Clarté. Il est composé de chaos granitiques et c'est au cœur de ses landes littorales que chemine un sentier des douaniers. Faisant partie intégrante du site, l'archipel des sept îles abrite la plus ancienne et la plus importante réserve ornithologique d'Europe (fous de bassan, macareux, guillemots, cormorans, goélands marins….), sans oublier une colonie de phoques qui s'est stabilisée depuis une quinzaine d'années.

Ce site a une très longue histoire depuis les premiers siècles de notre ère. Les mesures de protection ont commencé dès 1901 : grâce à une association dont la vocation rappelle déjà celle du Conservatoire du littoral, des terrains menacés seront achetés pour être protégés.

Mais cette côte fragile s'érode naturellement, faiblesse à laquelle s'ajoute dès les années 80 une fréquentation touristique avoisinant les 500.000 visiteurs chaque année. En 10 ans, les sentiers sont dégradés, ainsi que les micro-falaises et le tapis végétal.

Les années 80 sont marquées par une prise de conscience générale pour sauver Ploumanac'h qui, malgré l'entretien régulier par les services techniques municipaux, se dégrade, victime de sa beauté et de son succès. Ploumanac'h bénéficie alors de la mobilisation :

- des élus municipaux qui évoquent ce dossier en avançant pour la première fois le mot « réhabilitation ».
- des associations locales pour la protection de l'environnement.
- du Conservatoire du littoral, créé en 1975, confirmant ainsi l'intérêt qu'il témoigne au site en se portant acquéreur de nombreuses parcelles.
- des habitants et riverains du site.
- des visiteurs qui ne cessent de voir se dégrader ce site.

A l'unanimité, il faut mettre en œuvre une politique commune de réhabilitation, d'autant que de nombreuses études sont réalisées sur le site, prouvant ainsi l'intérêt du lancement d'un tel chantier.

En 1989, le Conservatoire du littoral se porte acquéreur d'une maison en vente sur le sentier des douaniers. Elle deviendra, après sa restauration, le centre d'accueil du site. Le coût de cette acquisition est de un million de francs.

En parallèle, la Région Bretagne, dans le cadre du X^{ème} plan, signe le 27 février 1989, un contrat avec l'Etat pour la mise en œuvre d'un programme d'actions intitulé « valorisation du patrimoine naturel ». En 1990, quatre sites seront retenus en Bretagne : la Pointe du Raz, le Cap Fréhel, les Marais de Sené et Ploumanac'h.

Le 29 novembre 1990, le premier contrat Etat-Région est signé avec la commune de Perros-Guirec. 1 MF avec le contrat, 1.1MF pour la commune.

Conformément aux objectifs du contrat de plan et des engagements de la municipalité, le programme est réalisé. A partir du centre d'accueil, devenu Maison du Littoral, une nouvelle structure a vu le jour regroupant passionnés du site et naturalistes : l'association pour la restauration et l'animation du site de Ploumanac'h.

Durant la période 1990 à 1993, environ un million de vacanciers fréquentent le site. Parmi eux, 40 000 visitent la maison du littoral où les accueille l'équipe d'animation et de surveillance du site. Tous les partenaires s'accordent à l'unanimité pour constater une dynamique et pour souhaiter, après les études en cours, le commencement des travaux de réhabilitation dans les plus brefs délais.

En 1995, le montage de l'opération Grand Site prend forme et la mairie assurera la maîtrise d'ouvrage bien que le Conservatoire du Littoral soit propriétaire de la majorité des parcelles. Le plan de financement est estimé au plus juste : sept millions de francs sur 5 ans répartis comme suit :

- Contrat de plan Etat-Région (n°2)…..2 MF
- FEDER……1 MF
- Conservatoire du Littoral……. 1 MF
- Département……..1 MF
- Commune……...2 MF

La troisième tranche est effectuée en 2000 pour trois millions de francs.

Depuis l'achèvement des travaux, le Grand Site emploie 4 personnes à l'année. Une collaboration très étroite s'est établie entre :

- la commune, gestionnaire et employeur,
- le Conservatoire du littoral, propriétaire,
- l'association locale, moteur d'idées.

Le rôle de coordination et de concertation du Parc naturel régional de Camargue auprès des acteurs de la gestion de l'eau dans le cadre de la mise en place du contrat de delta Camargue

par Stéphane Marche, Parc naturel régional de Camargue

Le Delta du Rhône, est composé de plusieurs entités géographiques :
- la Camargue gardoise, au cœur du territoire ;
- la grande Camargue ;
- la Camargue saintoise, qui constitue le territoire du Parc naturel régional de Camargue ;
- entre Camargue et Crau, à l'Est du Delta du Rhône, on trouve les marais du Vigueirat.

La grande Camargue, concernée par le Contrat de Delta, est une zone humide totalement coupée du fleuve et de la mer par un système de digues. Une seule zone, la Palissade, située à l'extrême sud-est du delta, fonctionne naturellement. Pour pouvoir valoriser ce territoire camarguais d'un point de vue agricole, on importe de façon volontaire une importante quantité d'eau afin que les terrains n'aient pas un taux de salinité trop élevé.
En effet, 350 millions à 400 millions de m^3 d'eau sont ainsi apportés par pompage. Cette eau sert notamment à la riziculture, mais aussi à alimenter tous les milieux naturels camarguais, les marais de chasse ou la zone centrale du Parc naturel régional de Camargue classée Réserve nationale de Camargue avec notamment la présence de l'Etang du Vaccarès.
Cette vaste zone humide qu'est la Camargue, a été compartimentée lors du siècle dernier en bassins versants artificiels, presque indépendants au niveau hydraulique. Ces bassins correspondent avec la mer uniquement par le pertuis de la Fourcade.

Bien que la Camargue soit un milieu fortement anthropisé, quelques composantes fondamentales qui conditionnent le milieu demeurent. Il existe en effet une variabilité saisonnière et inter-annuelle des conditions hydriques. La variabilité naturelle est liée aux précipitations tandis que la variabilité artificielle dépend des usages sur ce territoire, avec la pratique de la chasse pour laquelle les marais sont mis en eau en été et la riziculture dont la période d'activité court d'avril à septembre. On est en présence d'une variabilité naturelle qui va à l'encontre d'une variabilité des usages. Il faut également tenir compte de la variation de salinité qui fluctue selon les quantités d'eau apportées. Enfin, la présence de ces grands ensembles géographiques présentés en introduction, crée l'interdépendance de ces milieux constituant ainsi un des éléments fondamentaux du territoire camarguais.

Malgré cette relative artificialisation, la Camargue est reconnue pour la richesse de sa biodiversité. Cela s'accompagne d'un certain nombre de statuts de protection de gestion du territoire du parc : réserve de biosphère, réserve nationale, réserve départementale, etc. Pour autant, ce territoire n'est pas encore inscrit dans la liste des sites Natura 2000.

Face à cette multiplicité de statuts de protection, on observe la présence d'un grand nombre de gestionnaires d'espaces naturels : la Réserve nationale de Camargue, le Syndicat mixte de la Palissade, la Station biologique de la Tour du Valat, les Salins du Midi, les collectivités locales et le Parc.
Sur ce territoire, on retiendra :
- une gestion hydraulique artificialisée complexe avec des milieux riches et variés ;
- un grand nombre de statuts et d'acteurs.

Les usages du territoire
Emblèmes de la Camargue, le cheval et le taureau de Camargue, sont utilisés pour le pâturage extensif sur des territoires ouverts type sansouire - terrains à base de salicornes -

couvrant quelques 40.000 hectares c'est-à-dire la moitié de la superficie de la Camargue. Ces milieux sont fondamentaux d'un point de vue de la richesse écologique et ne posent pas de problèmes particuliers en termes de gestion hydraulique.
Un usage agricole, essentiellement dominé par la culture céréalière avec en grande partie une rotation blé/riz marque également ce territoire. La riziculture va déterminer les entrées et sorties d'eau en Camargue, déterminant ainsi la nature des milieux camarguais.
Le fonctionnement hydrologique de la Camargue dépend de l'état des réseaux hydrauliques gérés uniquement par le monde agricole.

La saliculture couvre quant à elle 20.000 hectares. Il s'agit d'unités de production isolées d'un point de vue hydraulique mais d'une importance écologique fondamentale puisque c'est sur cette zone que les flamants roses ont défini leur site de nidification.

L'activité de pêche à la fois traditionnelle et professionnelle, est également très importante sur ce territoire camarguais. Une particularité tient aux différences de statuts - MSA ou maritime -, à la pratique d'une pêche traditionnelle en milieu lagunaire dont le statut n'est pas forcément déterminé et pose quelques problèmes en terme de gestion de cette activité.

L'usage de la chasse est également présent sur ce territoire. Il nécessite une gestion hydraulique spécifique avec la mise en eau des marais en été.

Le tourisme est une composante importante, puisque la Camargue est connue internationalement, notamment pour son littoral de plus de 60 km non encore urbanisés. La Camargue accueille près d'un million de visiteurs par an avec une concentration du public, essentiellement sur les milieux dunaires et sur les plages.

Enfin, la protection de ces espaces constitue une activité à part entière, même si cela peut paraître un peu original par rapport aux autres présentées jusqu'ici. Quelques 25.000 hectares de domaine public sont voués à la protection, nécessitant la mobilisation d'une centaine de personnes à l'année. Sur ce territoire relativement petit, énormément de monde s'investit mais travaille sur sa propre réserve, son propre domaine.

La concertation
La volonté du Parc était de mettre en place des structures de concertation. Cette volonté a été malheureusement motivée par les phénomènes de crues puisque à la suite des inondations catastrophiques de 1994 et 1995, une première institution de concertation nommée « Commission exécutive de l'eau » a été créée. Il s'agit d'une commission informelle où les personnes concernées par la gestion hydraulique du delta se réunissent. On y retrouve les acteurs du monde agricole qui gèrent le réseau hydraulique, les pêcheurs qui ont des exigences en termes de niveau d'eau, la Réserve nationale de Camargue qui doit respecter un plan de gestion assez strict et bien sûr, le Parc, qui chapote l'ensemble du dispositif.

Cette commission est chargée du suivi hydraulique global de la Camargue. Elle donne des prérogatives en terme de niveau d'eau du Vaccarès et de salinité.
En Camargue, il faut agir en fonction de la pluviométrie. La gestion consiste à ouvrir les pertuis - vannes à la mer - en fonction des conditions climatiques, et faire fonctionner ou non les stations de pompage.
La commission exécutive de l'eau a aussi un rôle en terme de gestion de crise puisque dans les phénomènes de crues ou d'inondations, c'est elle qui va se réunir et qui va demander aux gestionnaires locaux d'agir sur les vannages et les stations de pompage. Cette commission est animée par le Parc mais elle est placée sous l'égide de la Police de l'eau de sorte que les décisions prises aient davantage de poids.

A la suite de la refonte de sa charte en 1998, le Parc a souhaité être un peu plus impliqué dans la mise en place d'une gestion globale de l'eau. Il envisageait la mise en place d'un SAGE ainsi que d'une charte de l'eau. Le SAGE n'a pas vu le jour et s'est transformé en contrat de milieux, adaptation locale des contrats de rivières connus en France, adapté au contexte deltaïque et si particulier de la Camargue. Des commissions thématiques de concertation entre tous les usagers du territoire ont été créées. Les principaux objectifs de gestion ont été définis par ces commissions.

Aujourd'hui, le Parc se trouve à mi-chemin de la procédure de concertation puisque les commissions ont validé le programme préalable définissant les objectifs. Les acteurs du territoire

entrent dans la phase d'élaboration du programme d'actions du Contrat de Delta.
Les objectifs sont les suivants :

- préserver la qualité et la diversité des milieux naturels camarguais notamment la variabilité hydrologique et la salinité ;
- maintenir les équilibres entre activités et préservations des milieux comme le maintien de la pêche traditionnelle ;
- maintenir les équipements hydrauliques indispensables à la gestion de l'eau et mettre en place des réseaux de suivi ;
- améliorer les connaissances.

Le Contrat de Delta est un volet assez opérationnel de la procédure, qui se concrétisera par des travaux. La volonté du Parc a été de mettre en place une charte de l'eau qui va permettre de décliner toutes les actions quotidiennes de gestion assurées par les acteurs du territoire et les faire valider par chacun des partenaires.
Cela constituera le volet usage et gestion du Contrat de Delta.

Tout ce processus a été plus ou moins long à mettre en place. Aujourd'hui, deux synergies sont en train de se rencontrer :

- la prise de conscience des acteurs locaux suite à des problèmes de pollution et d'inondations, qu'il fallait coordonner pour arriver à une gestion partagée de l'eau en Camargue ;
- une re-dynamisation du Parc entreprise depuis quelques années.

Depuis 30 ans que le Parc existe, cela fait seulement trois ans que l'on parle de gestion globale de l'eau. D'ici quelques années, le Parc devrait être capable de mesurer les effets d'une telle gestion.

Quels accords autour de la production des documents d'objectifs de la directive Habitats ?

par Agnès Fortier, Groupe de recherche sur Natura 2000

Ce texte présente les premiers résultats d'une recherche sociologique conduite par le réseau GRENAT (Groupe de recherches sur Natura 2000) à propos du travail d'élaboration des documents d'objectifs dans le cadre de la directive Habitats[3] (DH). Cette analyse est centrée sur les processus de concertation qui sont au cœur du dispositif adopté par le ministère de l'écologie et du développement durable.

Ce dispositif, qui prévoit d'associer sur chaque site, une pluralité d'acteurs en vue de promouvoir une gestion concertée de la biodiversité, ne peut être analysé sans rappeler les controverses particulièrement vives qui ont marquées la première étape de la directive Habitats : la phase de délimitation des sites. Ces controverses étaient en partie liées au fait que les inventaires étaient confiés en exclusivité aux scientifiques ; les acteurs socio-professionnels étant tenus à l'écart. Cette procédure a été d'autant plus mal ressentie que les connaissances dans le domaine de la conservation de la biodiversité ne sont pas stabilisées, comme en témoignent les controverses au sein de la communauté scientifique. C'est précisément dans la perspective de mettre un terme à ces conflits, de renouer le dialogue, que le ministère a modifié en profondeur la procédure adoptée initialement en instaurant un espace de concertation, visant à permettre aux acteurs non scientifiques d'être associés à la redéfinition des périmètres.

C'est donc en référence à cette histoire « tourmentée » que nous avons cherché à rendre compte de la manière dont les mesures de gestion s'élaborent collectivement à l'échelle des sites, en tentant de mettre à jour ce qu'il advient de la rencontre et de la confrontation d'une pluralité d'acteurs, porteurs de conceptions différentes sur la nature mais aussi de savoirs diversifiés qu'ils soient techniques, ordinaires ou scientifiques. Cela suppose d'identifier comment et sur quelles bases s'établissent les échanges et se nouent des accords. Et, au-delà, s'interroger sur la nature et la portée de tels accords. Vont-ils donner lieu à la production de connaissances nouvelles, que l'on pourrait qualifier de savoirs « hybrides », à des formes d'apprentissages collectifs[4] susceptibles de modifier en profondeur les pratiques des acteurs qu'ils soient gestionnaires ou usagers ? Enfin, peut-on attendre de ces échanges, de ces accords qu'ils reconfigurent durablement les rapports entre ces différents partenaires ?

Nous nous intéressons donc aux modalités de l'action collective, en adoptant comme hypothèse préalable, que la concertation n'a rien de mécanique. Il ne suffit pas de rassembler des acteurs d'horizons différents autour d'une table pour qu'un véritable travail d'échange, de confrontation de points de vue et de connaissances voit le jour. Les différences observées entre partenaires tant du point de vue des savoirs, des conceptions de la nature, des intérêts poursuivis sont tels, parfois, qu'ils ne permettent pas de déboucher sur de tels accords mais contribuent à l'inverse à attiser les tensions et les rapports de force. J'ajouterai enfin que cette démarche concertée, ne relève pas d'une initiative des acteurs de terrain. Ceux-ci sont d'une certaine façon « contraints » de s'engager dans la procédure.

Méthode de travail

Les résultats présentés ici, sont les premiers éléments d'une réflexion en cours. Ils s'appuient sur une enquête de type qualitative qui consiste à suivre au plus près le travail d'élaboration des Docobs (8 au total) dans différentes régions de France. La dimension territoriale de cette politique invite, en effet, à diversifier les terrains d'observation à la fois du point de vue des milieux et des écosystèmes mais également du point de

[3] « Les scènes locales » de concertation autour de la nature ? La construction française du réseau Natura 2000 », F. Pinton (coord.), P. Alphandéry, J.P. Billaud, Christian Deverre, A. Fortier, N. Perrot, document de travail, juillet 2003, MEDD&IFD, 93 p.

[4] Selon Crozier et Friedberg (1977), l'apprentissage collectif correspond à la découverte, l'acquisition par les acteurs concernés de nouveaux modèles relationnels, de nouveaux modes de raisonnements, bref de nouvelles capacités d'agir ensemble.

vue du contexte socio-politique, dans la perspective de confronter les résultats obtenus. Mais l'analyse mobilise également les premiers résultats d'une enquête quantitative conduite à l'échelle de la France et qui vise, à terme, à constituer une base de données relatives aux capacités d'expertises mobilisées à partir de la réalisation de l'ensemble des DocObs.

Premiers éléments d'analyse

En préambule, rappelons que la réalisation des DocObs obéit à une procédure spécifique qui prévoit pour chaque site la désignation par le Préfet d'un Copil considéré comme l'organe clef du processus de concertation, et d'un opérateur local – maître d'œuvre de l'élaboration du document d'objectif.

Un des points forts qui ressort de nos analyses est le rôle fondamental des opérateurs et de leur chargé de mission dans ce dispositif de concertation. Ils occupent, en effet, une véritable fonction de passeur, de médiateur entre la science et l'action. Il s'agit pour eux de construire une nouvelle représentation de la nature, de requalifier l'espace en intégrant à la fois des critères naturalistes et sociaux. Leur mission est double. Elle consiste à rassembler et articuler différents registres de savoirs - savoirs scientifiques, naturalistes, mais aussi savoirs techniques, locaux - et, parallèlement, d'animer des collectifs, des espaces de débats, de rencontres plus ou moins formalisés qui prennent la forme de groupes d'information, groupes de travail, secrétariat technique. Lesquels sont censés permettre la traduction de ces différentes formes de connaissances en mesures de gestion.

En ce qui concerne le processus même d'élaboration du DocOb, force est de constater que les opérateurs disposent le plus souvent d'une certaine latitude dans la manière d'organiser les débats, de convoquer tel ou tel type d'acteurs, de faire circuler l'information ; ou encore de mobiliser des outils de communication (cartographie, plans etc.), des formes de connaissances qui leur paraissent aptes à nourrir et à faciliter les échanges. L'ensemble des choix effectués peut être analysé en référence au profil de l'opérateur mais il est également à mettre en relation avec le contexte dans lequel il est amené à opérer.

Les premiers résultats de l'enquête nationale qui porte sur un échantillon de 178 DocObs achevés (ou en voie de l'être) mettent clairement en évidence la diversité des profils d'opérateurs. Cette diversité confirme l'enjeu que représente le statut d'opérateur aux yeux d'un certain nombre d'institutions. Au côté de l'Office National des Forêts, des Parcs Naturels Régionaux, des Conservatoires d'espaces naturels et des collectivités locales qui se partagent plus de 50 % des chantiers, on trouve des établissements publics (Chambre d'agriculture, CRPF, etc.), des bureaux d'étude, des associations de protection de la nature, des fédérations de chasse ou de pêche, des syndicats agricoles, des réserves naturelles, des parcs nationaux, y compris des associations d'opérateurs. On assiste, à travers ce travail d'élaboration des DocObs, à un élargissement de l'éventail des agents et des structures impliquées dans la gestion de la nature.

Si les procédures adoptées par les opérateurs varient de façon sensible d'un site, d'un DocOb à l'autre, la nature des accords passés et les modes de coordination adoptés sont eux aussi diversifiés. Tantôt ils se limitent à des formes de négociation où les acteurs acceptent, en contrepartie d'une rémunération, de modifier leurs pratiques. Tantôt ils prennent des formes plus élaborées au point de donner lieu dans certains cas à l'instauration d'un véritable dialogue qui permet d'intégrer les logiques et les contraintes de chacun, et donc de déboucher sur des formes d'apprentissages mutuels. Et ce, y compris sur des questions qui s'avéraient très polémiques à un moment donné. Cette gamme de situation est bien sûr à mettre en relation avec toute une série de paramètres. L'histoire du site (selon que cette histoire s'avère conflictuelle ou à l'inverse est marquée par des rapprochements déjà effectués entre certains acteurs, à l'occasion des MAE par exemple), sa taille et sa nature, constituent des paramètres importants.

De façon générale, nos analyses révèlent que plus les sites sont porteurs d'enjeux écologiques, économiques et sociaux importants (c'est le cas en particulier en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et en Poitou-Charentes), plus le travail d'élaboration collective s'avère substantiel et novateur. En revanche, dans les régions où les habitats concernés apparaissent relictuels, de faible taille et porteurs d'enjeux moindres (c'est le cas en Bourgogne et dans le Nord-Pas-de-Calais) la mobilisation est plus faible et les débats plus limités.

Voyons maintenant quelle est la portée réelle de ces accords. Autrement dit, cette démarche

d'élaboration des DocObs induit-elle des transformations dans la gestion de la nature ? Il est à ce stade trop tôt pour apporter des réponses précises.
Cette procédure a, de toute évidence, permis le rapprochement de structures et d'acteurs qui n'avaient pour certains jamais été amenés à travailler ensemble. Elle a même contribué, dans un certain nombre de cas de figure, à brouiller les frontières entre les « camps » établis ou supposés tels. Elle a en outre permis l'entrée en scène de certains acteurs jusqu'alors peu présents comme les pêcheurs, qui se sont avérés des experts très utiles sur la question des corridors écologiques. A noter également, la forte mobilisation des propriétaires qui se sont attachés à remettre à l'ordre du jour la distribution des droits et des obligations fonciers.

Dans les situations où des accords inédits entre acteurs ont pu être construits et sont susceptibles de reconfigurer les rapports des collectifs à leur environnement naturel, le phénomène est, il faut le rappeler, peu spectaculaire, fragile et demande à être stabilisé. Il s'avère en effet que l'insuffisance d'outils et d'instruments spécifiques liés en grande partie aux manques de moyens financiers, constitue un handicap majeur pour prolonger et consolider le travail entrepris.
Cette fragilité est d'autant plus avérée que la conservation de la biodiversité à la différence d'autres objets, comme la préservation de la ressource en eau, fait partie de ces problèmes d'environnement qui relèvent d'univers non stabilisés ou controversés, ne serait-ce qu'à travers la difficulté d'évaluer la biodiversité et son évolution. Parce que la référence à la notion de biodiversité demeure difficilement « palpable », notamment pour les acteurs de terrain, il est clair qu'elle ne facilite pas leur engagement.

Discussion

Jacques Rousseau-Dufour, Président de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels s'adresse à Agnès Fortier.

Selon Agnès Fortier, la protection de la nature est un domaine non stabilisé, en grande mutation pour tenter de faire intervenir l'ensemble des acteurs qui peuvent influer sur les milieux naturels. La demande sociale évolue vis-à-vis des aménités que peut apporter la nature. Natura 2000 a été une expérience historique parce que cela représente au niveau national, une grande première en terme d'expérience contractuelle dans le domaine de la protection de la nature. Jacques Rousseau-Dufour demande à Agnès Fortier si elle pense, au terme de ses travaux, émettre un certain nombre de prescriptions, d'aides aux gestionnaires d'espaces naturels au plan méthodologique par rapport à l'approche concertée.

Agnès Fortier précise que l'objectif des chercheurs n'est pas de mettre en place un certain nombre de prescriptions méthodologiques du point de vue de ce dispositif. Ce qui importe, c'est d'avoir un regard un peu plus distancié et critique sur la concertation qui est aujourd'hui mise en avant dans tous les domaines. Le but recherché dans le cadre de notre travail mené par le réseau GRENAT, c'est d'essayer d'analyser au plus près ce qui passe, comment dans certains cas cela se produit et pourquoi. Il ne semble pas qu'il y ait de règles prédéfinies que l'on puisse proposer de manière générale. Il existe certainement un certain nombre de conditions préalables favorables mais tant de variables interviennent notamment liées au comportement des acteurs. Certains ont une volonté réelle manifeste d'ouvrir leurs regards sur des nouveaux modes de gestion tandis que d'autres font l'inverse et mobilisent beaucoup d'énergie pour essayer d'enrayer le processus.

Luc Barbier, Directeur du Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale, revient sur le fait que les gestionnaires doivent faire face, même au niveau sociologique, au manque de moyens pour mener correctement une concertation. Thierry Lecomte parlait déjà des problèmes à l'horizon 2006. Tous les gestionnaires ont le soucis de pérenniser leurs actions dans le temps. Il faudrait parvenir à sortir de l'impasse en terme de moyens de sorte que la protection de la nature et des espaces naturels soient crédibles au quotidien et à long terme.

3ème session

Evaluation de la gestion conduite

Etude « Réalisation des outils de l'évaluation-bilan des sites d'intérêt communautaire dans le réseau Natura 2000 »,
Jean-Marie Petit, Atelier technique des espaces naturels…….. page 43

Planification et évaluation de la gestion des espaces naturels grâce à un ensemble d'outils informatiques et cartographiques,
Hervé Coquillart, Conservatoire des espaces naturels de Rhône-Alpes……..…….... page 47

Plans de gestion des Réserves naturelles : vers une nouvelle génération ?,
Jean-François Elder, Réserve naturelle du Domaine de Beauguillot……..…… page 51

Etude « Réalisation des outils de l'évaluation-bilan des sites d'intérêt communautaire dans le réseau Natura 2000 »

par Jean-Marie Petit, Atelier technique des espaces naturels

Jean-Marie Petit, Directeur de l'ATEN, expose les méthodes d'évaluation de la mise en œuvre des documents d'élaboration d'objectifs au titre de la directive Natura 2000.

Plus de la moitié des personnes composant l'assemblée de ce jour seront impliquées dans la mise en œuvre et l'évaluation des documents d'objectifs : c'est un constat.

Concernant la planification de la gestion des espaces naturels, on a dans un premier temps beaucoup parlé d'objectifs à long terme, d'objectifs plus opérationnels, de suivi d'opérations, de concertation. Ce n'est que récemment qu'ont été abordées en profondeur les questions d'évaluation qui font encore l'objet de travaux en cours par différents gestionnaires.

Il est difficile de parler aujourd'hui de l'évaluation de l'ensemble des plans de gestion des réserves naturelles ou de l'ensemble des sites des terrains du Conservatoire ou encore de l'ensemble des parcs naturels régionaux. Pourtant, cette évaluation globale est demandée par l'Union européenne au travers de la directive Habitats. Il s'agit de présenter tous les six ans une évaluation de l'ensemble des sites Natura 2000 et de l'état de conservation des habitats qui, globalement, sur l'ensemble du territoire national, figurent dans ce réseau. Actuellement, une réflexion réseau par réseau, vise à mettre en place un système d'évaluation explicite pour son propre site, conformément au plan de gestion. Dans le même temps nous avons convenu avec les partenaires de l'Union européenne que nous allions tous les six ans, donner un état de la conservation des habitats pour obtenir un ensemble d'informations cohérentes sur le réseau Natura 2000.

Je vais vous présenter ce qui est encore un véritable chantier sur lequel il y a beaucoup d'interrogations, quelques petites certitudes et donc beaucoup de réunions à venir pour lesquelles plus de la moitié d'entre vous est concernée.

D'un côté, il y a cette demande issue de l'article 17 de la directive Habitats stipulant que tous les six ans, il faut rendre l'état de la conservation des habitats en spécifiant ceux qui sont prioritaires et les autres, de même que les espèces concernées.

De l'autre côté, il y a également une obligation (cette fois au niveau national puisque Natura 2000 est une politique publique) selon laquelle nous devons communiquer des informations sur la façon de mettre œuvre cette politique publique.
Il y a donc deux grands volets :
- l'évaluation de l'état de conservation,
- l'information qui concerne l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs de chacun des sites.

L'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) est plus particulièrement engagé dans l'évaluation des documents d'objectifs, faisant suite au travail initié par Réserves Naturelles de France il y a maintenant une dizaine d'années, qui a abouti à la rédaction du guide méthodologique des documents d'objectifs, (diffusé par l'ATEN dans le cadre d'un programme Life).
Le travail mené par le Muséum national d'Histoire naturelle avec lequel l'ATEN est en contact, concerne l'état de conservation exprimé dans les documents d'objectifs.

Que cherchons-nous ?
Nous cherchons d'abord à évaluer les documents d'objectifs selon une méthode dite participative, distincte des audits ou des inspections ; l'évaluation est à cet égard, l'acquisition par les acteurs, d'un jugement partagé sur une politique définie.

Bien que l'Etat soit responsable devant la Commission européenne, il n'empêche que l'objectif que nous poursuivons, est de mettre en place un système d'évaluation participative dans laquelle les acteurs soient réellement impliqués et ce, afin que les préconisations qui suivent naturellement une évaluation soient suivies de faits par les acteurs concernés.

La base de travail repose sur les sites Natura 2000 dans leur diversité, dans leur complexité,

dans les différences de taille, de milieu, avec une logique dite de consolidation multi-échelle.

Il va de soi qu'avant de remettre un rapport à Bruxelles, il va falloir faire un important travail d'intégration à différents niveaux, depuis le site de base jusqu'au document qui sera validé par le Muséum national d'Histoire naturelle avant d'être transmis tous les six ans à Bruxelles.

Un calendrier tenant compte de l'état d'avancement du projet est fixé. Une première évaluation a été réalisée en 2000. Elle a été l'occasion pour le ministère chargé de l'environnement, d'indiquer les efforts déjà réalisés pour la mise en place et la structuration du réseau.

Quelles sont les questions préalables auxquelles il faut répondre lorsqu'on travaille sur l'évaluation ?

Elles concernent aussi bien un site, un Parc naturel régional, un site Natura 2000 :
Que cherchons-nous à évaluer ?
Qui sont les destinataires des informations ?
Avec qui construit-on ces informations ?
Quelle est la place centrale de l'opérateur Natura 2000 dont il est question ?

Le système que nous cherchons à mettre en place avec les partenaires c'est-à-dire les représentants des différents espaces naturels, les Directions départementales de l'agriculture et de la forêt, les Direction régionales de l'environnement, le ministère chargé de l'agriculture, les collectivités, le Muséum national de l'Histoire naturelle, les Conservatoires botaniques, etc. doit être centré sur les opérateurs puisque par définition, l'information de base est issue des sites.

Au bout d'un an et demi de travail, nous retenons déjà quatre niveaux d'évaluation qui répondent aux critères précédents, notamment de participation, pour aboutir à un jugement partagé.

Le premier niveau connu, c'est d'avoir programmé des actions pour arriver à la bonne conservation à l'issue des six années fixées. A ce niveau là, il s'agit déjà de mettre en place des systèmes de suivi pour des opérateurs aussi différents du point de vue de leur culture, que de leur organisation et de leurs moyens.

Le deuxième niveau d'évaluation - de sorte que celle-ci soit participative - c'est de pouvoir rendre compte tous les six ans du fonctionnement interne des instances et de la concertation au sein de chacun des sites Natura 2000. Il est tout aussi intéressant d'avoir, au niveau national, un certain nombre d'indicateurs sur la façon dont se met en place cette politique. Il s'agit du niveau de la qualité de la conduite du projet.

Il nous a semblé, en discutant avec les représentants des espaces naturels au sein de l'ATEN, avec les ministères et les autres partenaires, qu'il y avait des données intermédiaires sur lesquelles il serait intéressant de travailler : les facteurs de pression. Ceux-ci constituent le troisième niveau d'évaluation. De manière très simple, si, sur un espace pastoral, on maintenait le système qui avait prévalu jusqu'ici (rotation des troupeaux, type de location et d'autres facteurs), on pouvait imaginer que le résultat, en maintenant le système de fonctionnement et les fonctionnalités de l'espace en bon état, qu'il y avait des chances pour que les habitats de cet espace là restent encore en bon état dans l'avenir. Si telle forêt est gérée avec de bonnes pratiques, on peut imaginer que les habitats qu'elle contient continueront d'exister en quantité significative. Des facteurs de pression extérieure peuvent intervenir, des aménagements et un certain nombre d'éléments à prendre en compte. Nous essayons d'imaginer un niveau intermédiaire d'évaluation par lequel on cherchera quels sont les facteurs susceptibles d'influencer les milieux naturels et les analyser de manière régulière pour voir si des changements importants interviennent. Après quoi, il faudra vérifier si cela a des impacts sur les habitats.

Le dernier niveau, c'est l'état de conservation dont l'évaluation est confiée aux scientifiques du MNHN au niveau national, au niveau local ou encore à un niveau intermédiaire, par exemple celui des Conservatoires botaniques.
En ce qui concerne l'évaluation de l'état de conservation, il s'agit d'un travail très complexe qui nécessite en premier lieu d'avoir un état zéro. Nous ne savons pas comment risquent d'être agrégées les informations sur l'état de conservation ; faut-il le faire par grandes unités bio-géographiques ? Nombre de questions pourraient être développées par les scientifiques du Muséum d'Histoire Naturelle avec qui nous travaillons de façon régulière, nous laissant penser qu'il y a peu de chance d'avoir très

rapidement des données générales fiables sur ce niveau d'évaluation.

Pour résumer, quatre niveaux d'évaluation sont définis dans la commande de l'ATEN. Le troisième niveau étant l'interface entre des choses plus techniques, administratives, financières, de communication et l'aspect purement scientifique qui est l'état de conservation.

Durant six ans, un certain nombre d'informations vont être accumulées annuellement. C'est particulièrement le cas pour ce qui concerne l'exécution des actions, la qualité de la conduite du projet, des éléments d'informations sur les facteurs d'influence pour la conservation… D'autres informations seront certainement collectées de manière plus périodique.

Le rapport d'évaluation final comprendra donc ces quatre niveaux d'informations consolidés pour les six années. Vous mesurez le suivi que vous menez sur votre propre espace naturel et dans quelle mesure vous êtes capable d'aboutir à ce genre d'informations… l'ATEN va faire cela pour 1024 sites de manière cohérente et intégrée !

Il va falloir travailler sur le rôle de chacun au niveau du site d'une part et dans l'évaluation des sites au niveau national d'autre part.

Au niveau du site
Répartition de fonctions : celui qui désigne, celui qui rencontre, celui qui pilote, celui qui informe, celui qui consulte, celui qui donne son quitus. Cette répartition a été identifiée avec les acteurs que sont le Préfet de département, le Directeur régional de l'environnement, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, le comité de pilotage, l'opérateur du site à l'issue de plusieurs réunions. Ensuite, le Préfet de région peut prendre appui sur un évaluateur externe, lequel rend compte de ce qui lui a été présenté à un comité régional d'évaluation qui lui-même, permettrait de consolider des informations au niveau régional. Vous pouvez déjà vous rendre compte de la complexité du système sachant qu'on travaille avec des opérateurs aux profils très divers.
Au niveau du site, actuellement un groupe de travail se réunit toutes les six semaines pour explorer ces questions qui ne sont pas encore complètement tranchées, notamment en raison d'idées sur la décentralisation qui continuent de germer et qui peuvent avoir des influences sur ces questions.

Ensuite, un certain nombre de panneaux présente quel est le rôle de chacun : celui du Préfet de département qui désigne l'opérateur, élabore le cahier des charges pour l'établissement du bilan, consulte le comité de pilotage, rend compte au Préfet de région, diffuse auprès des partenaires les résultats…
Actuellement nous sommes en train d'examiner les fonctions, acteur par acteur, dans le dispositif à venir.

L'opérateur collectera les informations de base, puisqu'il est sur le terrain. Il devra faire au minimum le bilan annuel des informations pour le suivi des activités.

Le comité de pilotage sera consulté, donnera son quitus. Il peut bénéficier de l'appui d'experts locaux sur certains aspects méthodologiques.

Le CNASEA est également un intervenant important puisqu'il fournit des données financières, en particulier, sur les contrats qui sont passés avec les prestataires et les acteurs de terrain que sont, par exemple, les agriculteurs.

Ensuite, reste à concevoir un système régional de consolidation et enfin peut-être, un comité régional d'évaluation.

Au niveau national, les choses sont également assez complexes puisqu'il y aura un circuit institutionnel à mettre en place dans lequel interviendront : le niveau du site, le niveau régional, le niveau national et pour certains types de données, un niveau bio-géographique.

Pour coordonner les deux niveaux, les Commissions scientifiques de recherche sur la protection de la nature, les Conservatoires botaniques nationaux, le Muséum national d'Histoire naturelle, le ministère de l'Ecologie et du développement durable et enfin la Commission européenne interviennent.

Les autres acteurs sont : les autres ministères avec le ministère en charge de l'agriculture en premier lieu, le Muséum nationale d'Histoire naturelle et les différents services qui vont construire et transmettre à l'Union européenne le rapport tous les six ans. Le premier rapport a été présenté en 2000 le prochain est en 2006.
Pour qu'un rapport soit présenté à la Commission européenne en 2006, cela suppose que dès 2005 il faudra rendre compte d'informations.

En conclusion, je voudrais insister sur la diversité des processus, des acteurs et des fonctions présents dans l'ensemble des espaces naturels. C'est la première fois qu'une évaluation nationale pour la gestion des espaces naturels est réalisée. Il s'agit donc de construire un dispositif cohérent qui s'appuie sur les acquis des espaces protégés.

Jean-Marie Petit a par ailleurs indiqué que l'ATEN animait un groupe de travail ouvert aux utilisateurs et opérateurs qui expliquent les premiers outils de suivi qu'ils ont commencé à mettre en place selon leur culture professionnelle. La forêt de Grésigne pour laquelle l'ONF avait commencé à transposer ses propres outils de suivi des documents d'aménagement pour les mettre à disposition du système Natura 2000 pourrait être présentée dans le cadre de ce groupe de travail. Les réflexions menées avec des opérateurs actuels ou futurs, visent à définir des outils de gestion pas trop complexes qui permettent d'agréger les informations aussi bien sur le suivi des actions, le niveau de coopération, de concertation dans lequel fonctionne le site Natura 2000, que sur l'évolution des facteurs favorables ou défavorables à la conservation des habitats.

Planification et évaluation de la gestion des espaces naturels grâce à un ensemble d'outils informatiques et cartographiques

par Hervé Coquillart, Conservatoire des espaces naturels de Rhône-Alpes

Le Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes travaille sur un nombre de sites croissant avec actuellement 123 sites représentant 4831 hectares soumis à des modes d'intervention variés allant de la maîtrise foncière jusqu'à toute une série de baux et de contrats. Très vite nous avons cherché à gérer cette information, à l'actualiser et à pouvoir piloter le système qui se complexifiait, d'autant plus qu'en Rhône-Alpes, le Conservatoire régional intervient sur cinq départements (l'Ain, le Rhône, la Loire, l'Ardèche et la Drôme), et que trois Conservatoires départementaux interviennent sur les départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie.
On a commencé à constituer des outils aussi cohérents que possible permettant l'agrégation de données.

Les objectifs initiaux étaient dispersés et pas forcément très cohérents. La volonté était de stocker, homogénéiser l'information liée aux interventions sur les sites. On a constaté progressivement qu'il était difficile de garder la mémoire de ce qui était fait, sur les travaux par exemple, d'où la nécessité de formaliser ces informations dans un outil standardisé. Le constat fut le même en ce qui concerne les connaissances faune, flore et habitats sur les sites qui étaient formalisées dans un plan de gestion mais pour lesquelles le besoin d'agrégation et de gestion de l'ensemble des données se posait.

Parallèlement, le Conservatoire régional était confronté à une lourdeur toujours croissante en terme de gestion administrative et financière en particulier du fait que sur chacune des actions élémentaires, sur chacun des sites, des plans de financement associent des financements multiples croisés.

Par ailleurs, on cherchait à valoriser les expériences de gestion et à les transmettre puisque notre objectif a toujours été de développer des méthodes et des outils qui puissent être réappropriés par d'autres acteurs susceptibles de conduire des actions de préservation et de gestion des espaces naturels.

Le Conservatoire avait besoin de répondre le plus efficacement possible aux questions des financeurs, des décideurs au niveau régional, départemental mais aussi aux acteurs du territoire c'est-à-dire au comité de pilotage mis en place sur chaque site. Plus globalement, les conservatoires, intervenant dans une démarche contractuelle souple et multiforme, avaient besoin de montrer l'ensemble de ce qu'ils faisaient et de donner une certaine cohérence à leurs actions. Il s'avérait plus difficile de faire le point sur notre action que sur une action de gestion d'espace protégé avec un point institutionnel et administratif plus fort.

Enfin, un autre objectif était d'organiser le travail de l'équipe en interne.

Les outils

- Un outil lié à la connaissance de la biodiversité : une banque de données sur la faune, la flore et les habitats, permet d'enrichir, lors de la rédaction d'un plan de gestion, les cartographies des habitats, les cartographies des espèces remarquables et enfin les données qui sont actualisées chaque année par de nouvelles observations.
- Un outil de suivi de la maîtrise d'usage ; la maîtrise d'usage étant multiforme sur nos sites, une base de données foncières était indispensable.
- Un outil de planification et de suivi de travaux. Il s'agit d'une base de données sur laquelle sont formalisés tous les projets de travaux mis au point lors de la rédaction du plan de gestion. Parallèlement, ils sont cartographiés et ensuite, les données sont implantées lorsque les travaux sont réalisés. Cela permet de comparer l'état réalisé et la programmation initiale.
- Un outil de gestion administrative et financière des dossiers. Actuellement en cours d'achèvement. Cet outil comporte un volet programmation des dossiers dans lequel chaque projet est implanté, chaque action ou site jusqu'à son niveau le plus élémentaire tel qu'une opération de broyage par exemple. Toute l'arborescence et le mode de financement pour chacune de ces actions y

sont référencés. Un rapprochement est fait avec la comptabilité analytique, ce qui permet de suivre la manière dont sont gérés les financements. Une déclinaison est faite sur l'élaboration des plans de charge de l'équipe et le suivi de ces plans de charge à travers la gestion des temps de travail de chaque personne.

Ces outils permettent d'éditer un certain nombre d'états qui peuvent être simplement des synthèses annuelles du programme, des mémoires pour les financeurs, des bilans départementaux.

Conséquences sur l'activité de la structure et la présentation de son activité ?

Sur le travail au quotidien d'abord, le premier effet, c'est une implication de chaque salarié en amont dans le montage des projets lors de la rédaction des plans de gestion, lors de la construction des programmes annuels. Tout cela est facilité par cet outil commun.

Le deuxième effet s'exprime en terme de suivi personnalisé du plan de charge et de l'état d'avancement des dossiers dans lequel tout le monde est impliqué également.

Troisièmement, la saisie des données dans les différents champs, travaux, scientifiques, est réalisée par chaque personne concernée et implique ainsi l'ensemble de l'équipe.

Enfin, une prise en charge collective des éléments de bilan et d'évaluation, que ce soit pour le simple rapport d'activité annuel ou pour des bilans, est une évidence.

Le bilan site par site, n'est autre que le bilan d'un plan de gestion au moment de sa révision.

La première chose que l'on souhaite évaluer, c'est le niveau de réalisation des actions par rapport à leur programmation.

Deuxièmement, on souhaite observer l'efficience de la démarche, selon une approche du coût par rapport à l'effet obtenu.

Troisièmement, on intègre des suivis scientifiques puisque l'on n'a pas de suivis généralisés et homogènes sur les sites. On a fait le choix d'avoir des suivis ciblés suivant quelques habitats ou quelques espèces et quelques paramètres de milieu qui sont les éléments cible du plan de gestion.

Ces outils permettent d'obtenir un résultat en termes d'amélioration des connaissances concernant la réponse du milieu ou des espèces aux actions de gestion. On débouche sur une nouvelle programmation pour compléter le travail ou faire perdurer les éléments qui sont nécessaires au maintien des habitats et des espèces. A cela est associé un objectif de communication des résultats auprès du comité de pilotage et plus globalement en termes de méthodes transposables.

On utilise cet ensemble de données synthétisées dans les outils décrits, pour l'élaboration du rapport d'activités annuel dans lequel on insère des états sur l'aspect financier bien sûr, sur l'aspect écologique : bilan des habitats pris en compte, des espèces sur les sites, bilan en termes de surfaces d'intervention. Toutes ces données peuvent être croisées. Il est difficile d'identifier les paramètres les plus pertinents, les implications en termes d'animation partenariale et d'animation de projet. Les éléments concernant l'organisation de la fréquentation sont également suivis au moyen de ces outils. Globalement, on réalise un suivi des paramètres dans le temps.

Le niveau « évaluation » reste la préoccupation de base. L'évaluation signifie bien évidemment que des objectifs soient fixés au départ. Dans un premier temps, les objectifs sont la mission de la structure et le cadrage qui a été fixé par l'assemblée générale et le conseil d'administration lorsque la structure s'est mise en place. Des éléments d'évaluation sont fournis à différents niveaux, grâce à des croisements de données et grâce à des évolutions pluri-annuelles. La comparaison entre départements de nos surfaces d'intervention ou de nos budgets investis est une donnée croisée obtenue à partir des outils présentés. On vise une répartition aussi homogène que possible entre départements et pour le moment, on intervient pour 50 % de notre activité dans l'un d'entre eux tandis que l'autre moitié est répartie sur les autres départements. Cette donnée croisée nous permet de constater que nous n'avons pas répondu à l'attente initiale. Les données ainsi recensées permettent d'élaborer divers graphes. L'un d'entre eux permet d'illustrer la situation où l'on peut confronter l'état de réalisation des enjeux à une connaissance antérieure, aussi exhaustive que possible.

C'est le cas des tourbières pour lesquelles on détenait un inventaire obtenu il y a quatre à six ans avec la contribution de différents acteurs en Rhône-Alpes. De cet état des lieux, on peut extraire la part des tourbières qui bénéficient d'une gestion par rapport à l'ensemble de celles qui mériteraient d'être gérées et préservées.
Ce cas a été un peu plus développé puisqu'on disposait d'une base de référence. Sur l'ensemble des tourbières, on figure sur cette carte en vert celles qui ont une maîtrise d'usage en gestion foncière et celles qui n'ont aucune gestion. Cela situe quel est le niveau de réalisation actuel et quels peuvent être les objectifs à moyen terme. De la même façon, on a figuré le niveau de prise en compte dans Natura 2000.
On s'aperçoit notamment qu'un certain nombre de tourbières n'est pas du tout pris en compte dans Natura 2000.
Une synthèse à travers l'ensemble des tourbières prises en compte dans des procédures et outils quels qu'ils soient, réserves naturelles, Natura 2000, etc.…permet de visualiser le type d'exploitation qui devient possible.

Ces outils de gestion de données et d'évaluation sont essentiels pour échanger de l'information et se faire comprendre vis-à-vis d'acteurs qui ont une culture différente comme les comités de pilotage locaux. Ces outils sont aussi la réponse aux questions techniques des décideurs, des financeurs, aux différentes instances de décisions. Ils permettent « d'enrichir » le conseil scientifique avec des données qui sont de nature différente que lorsqu'il leur était simplement demandé de valider des plans de gestion. C'est aussi en formalisant des réponses méthodologiques que l'on peut diffuser méthodes et outils transposables. Cela débouche sur des actions de formation.

Quels prolongements ?
On est actuellement en train de réfléchir à la mise en ligne d'un certain nombre de ces données sur un site Internet en essayant de sélectionner les paramètres explicites et utilisables pour un grand public. Il s'agit de communiquer sur ce qui a été évalué. Le Conservatoire réfléchit à la manière de suivre et d'analyser les actions entreprises par d'autres acteurs. Pour le moment, on est capable de suivre ce que l'on fait nous-mêmes ou ce que l'on délègue directement à des partenaires sur le terrain. Nous disposons d'outils permettant d'agréger ce qui est fait au niveau régional ainsi que ce qui est fait dans les départements.
Ce recensement n'est pas encore totalement réalisé mais il est en bonne voie et on ressent le besoin de suivre des actions menées par d'autres acteurs - communes, agriculteurs, autres partenaires - sur certains sites. Lorsqu'on y viendra, se poseront alors des questions sur la manière de recueillir l'information, de la formaliser et de l'implanter dans les outils déjà construits ou dans les développements ultérieurs de ces outils.

Actuellement, le Conservatoire se pose la question du lien de ces données avec le territoire. Les informations recueillies concernent des sites de quelques dizaines à quelques centaines d'hectares que l'on essaye de suivre et connaître le mieux possible. Ces données sont liées aux actions menées en périphérie de ces espaces avec des aspects fonctionnels, des aspects de corridor, des dépendances… Il apparaît opportun de recueillir quelques paramètres sur ces milieux périphériques. Cette dimension doit être intégrée dans l'évolution des outils actuels.
On cherche aussi à optimiser les données en limitant la collecte de données de manière systématique.
Enfin, à travers ces outils que l'on a développé en interne par rapport au pilotage de nos propres actions, le Conservatoire essaye de voir comment on peut contribuer à des démarches d'évaluation en projets, comme c'est le cas pour Natura 2000, avec les espaces naturels sensibles de départements, et peut-être à l'avenir dans le cadre d'une politique régionale ou de plans d'actions tourbières.

L’outil présenté ici permet certainement une nouvelle lecture des espaces naturels et de la biodiversité et de manière induite, le nouveau comportement professionnel des gens qui travaillent dans cette logique là.

Plans de gestion des Réserves naturelles : vers une nouvelle génération ?

par Jean-François Elder, Réserve naturelle du Domaine de Beauguillot

Jean-François Elder présente l'état d'avancement de la réflexion du réseau Réserves Naturelles de France concernant la planification de la gestion, dans ses espaces notamment. Un guide méthodologique de planification a été élaboré en 1991. Il a été revu une première fois en 1998, année durant laquelle un certain nombre de réserves ont mis ce guide en application. Ces réserves entreront dans la phase d'évaluation dans les prochains mois.

Après analyse au sein du réseau de Réserves Naturelles de France, il s'est avérer qu'amender une nouvelle version du guide méthodologique ne serait possible qu'à la suite de la réalisation d'une enquête auprès des 153 réserves naturelles, qu'elles soient volontaires ou régionales et nationales. Sur ces 153 réserves, 81 d'entre elles sont dotées d'un plan de gestion écologique approuvé. Dix-sept sont en cours d'approbation, 32 en cours de rédaction et 23 réserves n'en possèdent pas encore. Dans ce contexte de révision de la partie qui avait été un peu délaissée par manque d'expérience de l'évaluation, on s'est demandé pourquoi 23 réserves naturelles ne s'étaient pas dotées de ce plan de gestion. On a donc initié une enquête, représentant l'envoi de près de 250 questionnaires auprès des personnes physiques et des personnes morales gestionnaires des réserves naturelles, afin de savoir quelle était leur perception du guide méthodologique, quelles étaient leurs perceptions de la mise en œuvre de ce plan, où se situaient-elles en terme de réflexions et de démarches.

Quatre-vingt réserves ont répondu sur les 250 questionnaires envoyés. Sur ces 80 réponses, 2/3 de réserves étaient dotées d'un plan de gestion tandis qu'un tiers d'entres elles ne l'étaient pas.

Dans un premier temps, un plan de gestion est essentiel pour assurer une gestion conservatoire, réaliser les objectifs à long terme et aider dans le choix de la gestion. Une fois que les objectifs sont fixés, que le plan est peaufiné dans son cheminement d'approbation à la fois au niveau du comité scientifique quand il existe, au niveau du comité consultatif de gestion (obligatoire), validé par le Préfet, présenté au Ministère via la DIREN et qu'il passe au Conseil national de la protection de la nature, etc., on peu penser que lorsqu'il faut faire des choix, on peut les faire en toute confiance en se conformant aux dispositions du plan de gestion.
Le plan de gestion quinquennal issu du guide méthodologique est-il un bon vecteur de communication ? Il s'avère difficile d'organiser la gestion quotidienne à partir de ce type de document. Il est peu pertinent également pour négocier certaines actions, notamment d'éducation pour lesquelles il faut répondre à des demandes spécifiques. Paradoxalement, le plan de gestion est très utile pour obtenir des moyens financiers.

Néanmoins, le statut de réserve naturelle nationale, ne facilite pas l'abondement des budgets de fonctionnement ou d'équipement pour lesquels le gestionnaire de la réserve sollicite les collectivités territoriales qui répondent défavorablement.

La réactualisation de ce guide méthodologique n'a, pour l'heure, pas encore été réalisée en raison :
- du manque de temps,
- du manque de moyens humains, et financiers,
- du manque de connaissances,
- de l'apparente complexité du livre
- des conflits d'usage.

Concernant la réalisation du plan de gestion, les acteurs fondamentaux sont l'équipe de gestion de la réserve et le comité scientifique quand il existe. Il est incontournable de bien connaître le site, d'y être impliqué, d'avoir son réseau de connaissances et de l'avoir déjà fait fonctionner, de savoir comment le site fonctionne écologiquement sociologiquement et, économiquement, comment il s'intègre dans son tissu à la fois écologique et socio-économique.
Les acteurs importants sont les structures naturalistes et le comité consultatif. L'implication des politiques semble être une variable importante pour 60 % des réserves qui ne possèdent pas de plan de gestion contre 25 % pour les gestionnaires de réserve qui travaillent avec plan de gestion.

Temps de rédaction du plan de gestion

Ces données quantitatives de temps de rédaction sont exactes dans la conception actuelle du plan de gestion. On peut se poser la question de savoir si la rédaction du plan de gestion nécessite autant de temps et de disponibilité des personnes à moins que Réserves Naturelles de France ne soit trop exigeante.

Concernant le niveau de détail du guide méthodologique, il s'avère que le manque de précision est surtout exprimé en termes d'évaluation de la fonctionnalité du site. Rien ne permet d'orienter le gestionnaire qui voudrait rédiger un plan de gestion sur les aspects de fonctionnalité et notamment l'évaluation. Il y est question d'unité fonctionnelle, d'aire bio-géographique, de bassin versant, de bassin d'emploi ou encore de bassin socio–économique. Cette échelle de fonctionnalité soulève la question de la légitimité de l'équipe de conservation gestionnaire à s'impliquer dans une dimension qui dépasse les limites strictes de l'espace qui lui est confié.

L'apparente complexité du guide concerne la définition des opérations de gestion dans leur précision. Un plan de gestion n'est pas tout à fait adapté pour fixer et mener les opérations journalières. La description des activités humaines est un problème puisque actuellement, au niveau du réseau national, on est en train de se pencher sur l'estimation et l'évaluation de la fréquentation avec tous les corollaires de dérangement, de capacité de charge, etc.
La définition des objectifs du plan ne constitue pas un problème insurmontable puisque certains l'ont réalisé.

En résumé, **le plan de gestion est très important** pour les gestionnaires. Le **guide méthodologique** quant à lui, **apparaît compliqué**. Il nécessite la mise en œuvre d'une révision. Les moyens et les compétences semblent faire défaut. Toutes les raisons pour ne pas réaliser un plan de gestion sont du domaine de la planification.

Quelles réponses envisage-t-on d'apporter pour aider les Réserves naturelles à se doter d'un plan de gestion ?

- Assistance à la rédaction : manque de moyens humains, de compétences, de compréhension d'un certain nombre de chapitres concernant la rédaction du plan.
- Assistance des équipes, des gestionnaires, des structures gestionnaires par des personnes qui ont déjà une expérience de rédaction et pourquoi pas d'évaluation, pour rédiger ce plan de gestion selon un système proche du compagnonnage. Cela soulève toutefois le problème de la mobilité des agents entre les sites.
- Revoir la procédure d'approbation du plan de gestion.

Le plan de gestion est recommandé par le Conseil national de protection de la nature, il est rendu obligatoire par une circulaire du ministère. Une fois qu'une réserve est déclarée, le gestionnaire dispose d'un an pour rédiger un plan de gestion préparatoire qui fixera un certain nombre d'opérations, d'objectifs, d'acquisitions de connaissances. A l'issue de l'élaboration de ce premier document, le gestionnaire dispose de trois années pour rédiger le plan de gestion définitif.

Dans la **révision du guide méthodologique**, il faudra développer les aspects liés à la fonctionnalité naturelle et la fonctionnalité sociale. La fonctionnalité naturelle, implique de prendre en compte ce qui se passe en périphérie du site sachant que dans un certain nombre de cas, la périphérie immédiate ne suffit pas. Concernant la conservation d'oiseaux et leur suivi notamment, on s'aperçoit que les migrateurs en escale ou en hivernage ne sont pas reflet de l'utilisation du site par les oiseaux tout au long de l'année puisqu'une partie de leur cycle biologique sera réalisé à plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de kilomètres du site observé. Il faut donc changer d'échelle. C'est le cas également pour les tourbières avec les impluvium, les aires bio-géographiques, etc.
La révision du guide doit intégrer l'évaluation du patrimoine géologique, puisqu'il fait partie du patrimoine naturel, en développant des aspects liés aux activités humaines, en insistant sur une

plus forte implication des acteurs de la réserve, en intégrant les autres documents de planification.

Revoir la durée d'application et la structure même du plan

Actuellement, le plan de gestion est rédigé pour cinq ans dans un document unique. La description et l'évaluation financière des opérations y est quelque peu complexe. La durée est trop courte pour l'évaluation. Le quinquennat est une durée trop courte pour tirer un certain nombre de conclusions concernant les modalités de gestion appliquées à un espace. Il semblerait qu'une analyse sur dix ans soit plus adaptée. Cependant, même sur une durée de dix ans, on n'est pas certain de pouvoir relier l'impact direct des modalités de gestion sur l'évolution des habitats et des espèces.

On s'orienterait vers la rédaction d'un plan de gestion en trois parties :

- une partie synthèse et objectifs, constituerait le corps même du plan de gestion selon des objectifs à long et à moyen terme pour une durée supérieure à cinq ans.
- une deuxième partie définirait un plan de travail intermédiaire tous les trois à cinq ans, dont la vocation essentielle serait de programmer, d'écrire et d'estimer les coûts des opérations.
- la troisième partie serait un plan annuel d'actions qui préciserait et qui chiffrerait très précisément les opérations, les lieux, etc. et qui ferait l'objet d'une analyse annuelle. Ce plan annuel d'actions est mis en œuvre dans toutes les réserves naturelles notamment lorsque le comité consultatif de gestion présente le bilan d'activités, le bilan financier, le prévisionnel d'activités et le prévisionnel financier. Il suffirait de le formaliser et de voir dans quelle mesure cette réunion annuelle du comité consultatif pourrait constituer un outil d'évaluation annuelle qui viendrait ainsi abonder la synthèse et l'évaluation globale du plan de gestion.

Au vu de cette analyse, il semblerait intéressant de réaliser :

- une évaluation annuelle du plan annuel d'actions ;
- une évaluation à mi-parcours tous les trois, cinq ou six ans ;
- une évaluation « lourde » à l'échéance du plan de gestion avant d'entamer une nouvelle rédaction.

Table ronde

Avenir des outils de planification de la gestion

Animée par Emmanuel Lopez, *Président de l'Atelier technique des espaces naturels*

Avec la participation de :

Patrick Falcone, *Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales*

Olivier Laroussinie, *Ministère de l'Ecologie et du développement durable*

Gérard Moulinas, *Directeur de la fédération des Parcs naturels régionaux*

François Pitron, *Directeur de Rivages de France*

Bernard Rey, *Directeur technique de l'Office national des forêts*

Guillemette Rolland, *Représentante d'Eurosite France*

Jacques Rousseau-Dufour, *Président de la fédération des Conservatoires d'espaces naturels*

Christian Schwoehrer, *Président de Réserves Naturelles de France*

Avenir des outils de planification de la gestion

Olivier Laroussinie du Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) ouvre les discussions de cette table ronde.
Les différentes présentations de la journée ont permis de rendre compte de ce qu'était la diversité des plans de gestion. Il n'est certainement pas souhaitable de mettre un carcan et des méthodes qui soient applicables à tous les cas, à tous les statuts d'aires protégées, à tous les lieux et à toutes les combinaisons d'acteurs. Les exemples de ce jour ont été assez éloquents de ce point de vue là.
On a parlé de la qualité du plan de gestion, laquelle fait partie de la qualité de la gestion sur un site. Sur ce sujet, au vu des exigences du ministère vis-à-vis notamment des réserves naturelles, l'obligation de plan de gestion fait partie des éléments essentiels à la bonne gestion d'une aire protégée. Ce document n'est pas là pour se dédouaner de devoir évaluer le résultat de la gestion et de savoir si vraiment on a conservé ou protégé ce qu'on voulait préserver en créant un espace protégé. En terme de moyens, le plan de gestion est reconnu comme indispensable sur le plan technique. Entre naturalistes, on peut se convaincre assez rapidement que la méthode qui consiste à avoir un état des lieux, une vision à long terme permettra de déduire ce qui sera fait dans quelques années. Du point de vu des acteurs, le plan de gestion va peu à peu recouvrir un rôle de médiateur ou de médiation, notamment dans l'élaboration d'un DocOb. En fait, l'opérateur doit trouver le langage commun entre tous les acteurs et aujourd'hui, un bon plan de gestion peut l'aider dans cette recherche.

Au niveau international, il est important d'évoquer la convention sur la diversité biologique qui vient d'adopter un programme sur les aires protégées. La France n'est pas déconnectée de ce qui se passe au plan international. Le plan de gestion permet de vérifier qu'il y a une gestion effective des aires protégées.
Je voudrais mentionner un certain nombre de concepts qu'on voit manier dans ces instances internationales et qu'on ne s'est peut-être pas complètement approprié au niveau français et dans les évolutions conceptuelles autour des plans de gestion. Il est important d'intégrer ce vocabulaire et son contenu, et que la France devienne une force de proposition pour le faire évoluer. En particulier, l'approche en termes d'écosystèmes aborde les aspects de fonctionnalité dont on vient d'entendre parler mais renvoie aussi à des questions de choix du niveau de décision. Il faut également prendre en considération les concepts de gestion adaptative avec, en référence au dernier exposé, un plan de gestion à quinze ans, ou bien des plans un peu plus courts. On pourrait aussi parler, dans un certain nombre de cas, d'une approche expérimentale. Toutes ces pratiques permettront certainement de nourrir le débat international autour de ce concept avancé dit de gestion adaptative.

L'intégration de l'aire protégée dans le paysage dans lequel elle se situe constitue un autre aspect du programme de travail qui vient d'être adopté par la convention biodiversité. Les aires protégées doivent être intégrées dans un paysage plus large. Cela signifie qu'il ne s'agit pas d'un isola écologique mais d'une vision dans un ensemble d'écosystèmes et socio-économique. Cela a été évoqué notamment par Hervé Coquillart qui regrette que l'on n'ait pas encore dans les moyens d'évaluation de la gestion, des données sur les aspects socio-économiques. Le ministère attache une grande importance à ce que la qualité des plans de gestion et l'évaluation de la gestion intègrent de plus en plus ce genre de considérations.

Concernant les questions d'articulation entre les différents niveaux de planification, nous sommes face à des niveaux emboîtés du point de vue géographique et des planifications sectorielles. Pour exemple, l'aménagement forestier peut être mis en œuvre dans un Parc naturel régional soumis à sa charte, aussi bien que dans une zone Natura 2000 bénéficiant d'un DocOb. Il ne serait pas réaliste de penser s'en sortir seulement en établissant des règles de compatibilité ou des règles d'articulation. Il semblerait que l'on ait besoin également d'un cadre d'objectifs communs qui améliorerait certainement la coordination entre ces différentes planifications.

La stratégie nationale sur la biodiversité en est tout à fait à ses débuts. Des orientations ont été présentées au mois de février tandis qu'on travaille actuellement sur une première présentation un peu plus opérationnelle. Un apprentissage, une mobilisation de tous les acteurs autour de cette stratégie devrait permettre d'ici deux à trois ans, de construire une vision qui permettra de faciliter ce genre de coordination.

Patrick Falcone du ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (MAAPAR), revient sur le terme de concertation. Actuellement, dans le projet de loi de développement des territoires ruraux qui est en cours de discussion, des dispositions vont être prises en matière de zones humides. Dans le cadre de ces discussions, on peut voir à quel point les acteurs ruraux que sont les agriculteurs ou les forestiers, insistent sur la nécessité d'être associés dès la délimitation et le démarrage d'une opération. En somme, lorsqu'on élabore un plan de gestion, quel que soit son objectif, il faut veiller dès le début à mettre à plat la problématique et d'y associer les acteurs le plus précocement possible, dans l'optique de parvenir à un document de gestion le plus abouti, le plus peaufiné scientifiquement et techniquement. Si les personnes concernées au premier chef dans les opérations de gestion ne sont pas associées, on risque de devoir réorienter rapidement ce plan de gestion.
Le nombre de disciplines abordées dans la définition d'un plan de gestion est quantitativement important : des disciplines naturalistes, scientifiques, sociologiques. La question de la compétence de l'animateur, de l'opérateur et des appuis qu'il doit rechercher pour pouvoir rédiger ce plan de gestion se pose. Malgré toutes les compétences scientifiques de l'opérateur, il faut qu'il sache s'entourer d'acteurs lors de l'élaboration de ce plan de gestion.
Lorsqu'on va demander au gestionnaire, qu'il soit agricole ou forestier, de mettre en œuvre une gestion, il est primordial de porter à sa connaissance l'information scientifique ou naturaliste. Même s'il ne sait pas forcément digérer cette information ou voir toute l'importance qu'elle revêt, le fait de savoir qu'une pratique donnée peut avoir tel ou tel impact sur l'espèce ou l'habitat à protéger ne le laissera pas indifférent. C'est là l'importance du porter à connaissance.
.
Patrick Falcone attire l'attention de l'assemblée sur le fait que le coût de la planification était rarement abordé alors même que beaucoup d'interventions évoquaient le manque de moyens humains ou financiers. Compte-tenu des différentes échelles des sites gérés, sur cette question des coûts, il serait intéressant de s'interroger sur le niveau des analyses scientifiques, des analyses techniques, des recommandations de gestion. Cela nécessite au préalable de bien fixer les grands objectifs et de donner une priorité à certains d'entre eux pour éviter d'aller vers des études exhaustives ou trop poussées surtout dans un contexte de moyens financiers limités.

Guillemette Rolland, représentant Eurosite en France, présente l'état d'avancement en Europe sur ces questions de planification de la gestion des espaces naturels.
Natura 2000 a souvent été évoqué sans pour autant parler de réseau. Il ne faut pas oublier que parler de la gestion et notamment de son évaluation sur les sites Natura 2000 en France, c'est prendre en compte la dimension d'un réseau européen.
Un premier guide méthodologique de la planification de la gestion en Europe a été édité en 1990. Ce guide méthodologique a été réalisé aussi bien avec des pays d'Europe de l'Ouest que des pays d'Europe de l'Est. La réflexion sur la planification de la gestion s'est poursuivie selon ce système entre pays qui pouvaient être considérés, à l'ouest, plus avancés dans la planification de la gestion et surtout bénéficiaient de moyens humains et financiers. Ce guide méthodologique a énormément été utilisé par une vingtaine de pays en Europe. Il faut savoir que le guide révisé d'Eurosite a été utilisé dans près de 25 pays et notamment des pays qui ne savaient pas encore ce qu'était une démocratie. Cela est très important, car la démocratie participative et notamment la gouvernance dans la planification de la gestion, c'est-à-dire l'intégration des acteurs autour de l'espace, est une donnée essentielle. En France, aujourd'hui, cela nous semble à peu près évident. Aujourd'hui, il ne serait pas envisageable de réaliser, d'élaborer le plan de gestion d'un espace naturel sans intégrer les gens alentour. Une telle démarche de gouvernance n'était pas forcément évidente dans d'autres pays. Aujourd'hui, on est en cours de révision de ce qu'on appelle le « toolkit ». Il s'agit d'un document qui regroupe le guide méthodologique, les méthodes d'évaluation, les méthodes d'audit et surtout des exemples de plans de gestion. On y ajoute une partie qui n'a pas encore été tout à fait

identifiée sur la nécessité de savoir comment communiquer avec un plan de gestion. Le plan de gestion est effectivement un document extrêmement lourd et en l'occurrence, il n'est pas un vecteur de communication aisément utilisable en séance de travail. Cet aspect communication va probablement constituer l'un des gros axes de travail. Cela se traduira dans le projet Natura Twosand Initiatives, qui est donc un important projet de communication autour des sites Natura 2000 qui vient d'être confié à Eurosite par la Commission européenne.

Guillemette Rolland retient l'attention de l'assemblée sur le fait qu'il est important, en tant que gestionnaire d'espaces naturels ou propriétaire d'espaces naturels (75 membres Eurosite dans un plus de 20 pays), de parler encore de nature ; c'est-à-dire éviter de glisser sur le vocable de la gestion de la ressource naturelle. Nous sommes encore des gestionnaires d'espaces de nature et non pas uniquement des exploitants de la nature. Pour cela et pour travailler avec les autres, il faut se lancer un peu plus avant dans la gestion intégrée des zones côtières.

François Pitron, Directeur de Rivages de France commence par excuser le Président Jérôme Bignon, député de la Somme pour son absence.

Puis il tentera d'apporter une réponse à la question : quel avenir des outils de planification de la gestion ?
François Pitron explique à l'assemblée, qu'au regard des exposés qui ont ponctué cette journée, il en arrive à la conclusion que ces outils de planification n'ont d'avenir qu'autant qu'ils servent et ils n'ont d'intérêt à servir que s'ils sont efficaces. L'amélioration de leur efficacité serait peut-être la meilleure façon de répondre à la question très vaste qui est posée avec une diversité de propositions, d'actions, d'initiatives assez impressionnante.
Le premier axe de réponse à cette question, c'est certainement de s'assurer que la participation des partenaires, donc les parties prenantes à cette gestion des espaces naturels, est réelle à tous les stades d'élaboration des outils de gestion, de leur utilisation et même de leur révision.
Cette participation ne serait effective qu'à partir du moment où l'animateur ou le coordinateur est véritablement impliqué, convaincu de cette démarche participative dans son rôle pédagogique et dans le rôle d'entraînement qu'il a. Si l'on s'appuie sur l'exemple du comité consultatif d'une réserve naturelle, encore faut-il que celui-ci soit convaincu de son rôle d'entraînement et qu'il favorise un véritable partage d'informations et un échange entre les acteurs.
François Pitron revient sur l'articulation des différents outils entre eux, mettant l'accent sur deux points. Le premier, c'est la coordination entre l'échelon régional et le niveau local. Il est important de souligner la complémentarité et non la concurrence entre différents outils dont la portée juridique est parfois un peu floue. Dans tous les cas, la complémentarité doit nécessairement être un point, un objectif à souligner.
Il faut également retenir des discussions, l'amélioration de la qualité de la planification qui peut s'apprécier, qui doit être engagée, et donc précédemment évaluée à plusieurs niveaux. On a vu que l'évaluation pouvait être faite au niveau local dans les modes de gestion pratiqués par les collectivités, les associations qui sont proches du terrain. Cette évaluation est également prévue dans les chartes. Pour exemple, le cas des parcs naturels régionaux, se situe à un niveau un peu plus général, mais cela peut être à un niveau beaucoup plus précis si l'impact est grand. Cela peut également concerner les produits et services. Les parcs naturels régionaux qui peuvent bénéficier d'un label, label qui peut et qui doit être renouvelable, donc évalué régulièrement.

Deux choses pour conclure :
La première, c'est la capacité de chacun à se projeter dans l'avenir à moyen terme à l'heure où l'on parle de développement durable, quand bien même nous nous trouvons encore dans une culture de l'instant.
La deuxième, c'est le professionnalisme de la démarche, ressenti à l'écoute des termes tels qu'objectifs, plan d'actions, évaluation, etc.

François Pitron souligne enfin la transversalité des discussions et le fait qu'il y ait plusieurs présidents de fédérations ou de réseaux de gestionnaires à la table ronde de ce 10ème Forum. Il semble qu'il y ait une véritable attente, un besoin sur un positionnement stratégique de ces têtes de réseaux au regard des changements de comportement et d'analyse de chacun sur la gestion des espaces naturels.

Annexes

Posters présentés lors du 10ème Forum des gestionnaires

Tableau de bord de suivi et d'évaluation des actions et des procédures de gestion globale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques

Dans le cadre du programme d'actions du Réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques en Provence Alpes Côte d'Azur, la réalisation d'un tableau de bord comme outil d'aide à la planification et à la décision répond à un besoin aussi bien des gestionnaires que des institutionnels. Il s'agit de leur donner les moyens de suivre les actions mises en place, d'échanger les données, d'évaluer les politiques publiques de l'eau.

Christelle Romanet - Agence Régionale pour l'environnement - Parc de la Duranne - Avenue Léon Foucault - BP 432000 - 13591 AIX-EN-PROVENCE Cédex 03 - c.romanet@arpe-paca.org

Gestion des Salins de Frontignan (Hérault) Evaluation de la vulnérabilité écologique à la fréquentation du public : élaboration d'une méthode adaptée

Afin d'anticiper les impacts de l'augmentation du nombre de visiteurs sur le site des Salins de Frontignan, l'EID Méditerranée a fixé un objectif d'ouverture maîtrisée à la fréquentation du public dans le plan de gestion 2001–2005. L'élaboration d'une méthode d'évaluation de la vulnérabilité des zones traversées par les sentiers de découverte a été entreprise. Cette étude est basée sur la réalisation d'une enquête de fréquentation et la définition des indices de vulnérabilité : les oiseaux indicateurs du dérangement, la flore indicatrice de la dégradation. L'étude a abouti à la détermination des zones à risques et à des préconisations de gestion des itinéraires de découverte adaptés à la configuration du site.

Nathalie Barras - EID Méditerranée - 165, avenue Paul Rimbaud - 34184 Montpellier Cedex 4 - nbarras@eid-med.org

Plan pluriannuel de gestion d'une zone humide alluviale : le Ramier de Bigorre en bord de Garonne

Historique de la gestion du site (des extractions à l'association avec Nature Midi-Pyrénées).
Caractéristiques du site (habitats, faune, flore).
Organisation de la gestion : outils, itinéraires techniques, partenaires, suivi naturaliste…

Pascale Mahé - Nature Midi-Pyrénées - 14, rue de Tivoli - 31068 TOULOUSE Cedex - pascale.mahe-nature.mp@wanadoo.org

Réhabilitation des prairies paratourbeuses de Montour et Vaucorniau – Morvan

Présentation du site, du contexte et des enjeux.
Démarche conjointe plan de gestion écologique/document d'objectifs Natura 2000 pour une planification des opérations de restauration, gestion et suivi sur cinq ans.
Intérêt de la planification : organisation et évaluation des besoins nécessaires pour mettre en œuvre les objectifs, mise en place des suivis et évaluation du projet.

Isabelle Civette - Parc naturel régional du Morvan - Maison du parc - 58230 SAINT-BRISSON - isabelle.civette@parcdumorvan.org

Restauration écologique de deux marais dans le Vexin français : le marais du Rabuais et le marais de Frocourt

Dans le cadre d'un programme d'action global sur la préservation et la gestion des espaces naturels sensibles de son territoire, le Parc naturel régional du Vexin français a réalisé des expériences de restauration écologique sur deux marais avec des problématiques écologiques différentes et des partenariats multiples : il s'agit de la restauration d'une peupleraie en prairie humide et aulnaie-frênaie alluviale (marais de Frocourt, vallée de l'Epte) et la restauration d'un bas-marais alcalin

(marais du Rabuais, vallée du Sausseron). Un partenariat avec le Conseil général du Val-d'Oise dans le cadre de sa politique Espaces naturels sensibles est engagé pour la gestion de ces espaces sur le long terme.

Magali LAMBERT - Assistante du pôle environnement - Parc naturel régional du Vexin français - Maison du Parc - 95450 THEMERICOURT - m.lambert@freesurf.fr

Réserve mondiale de la biosphère : planifier et évaluer

Le programme d'aménagement du Parc national répond à une obligation réglementaire. Formulation d'un projet sur un territoire protégé et pour une durée déterminée, il couvre l'ensemble des domaines de compétence et d'activité de l'établissement public. Document de stratégie, il constitue un outil majeur de planification.
Le plan de gestion est la déclinaison territoriale du programme d'aménagement. Il s'applique au secteur géré par les équipes de terrain. Il en détaille les objectifs en terme d'actions, de moyens et de calendrier.
L'évaluation du Programme d'aménagement et des plans de gestion du Parc national des Cévennes (état d'avancement 2000-2002) a pour but de «prioriser» les opérations à venir (2004-2006). Elle s'appuie sur l'analyse des actions en fonction des indicateurs de contexte, de moyens, d'activités et de résultats, ainsi que des facteurs d'influence.

Capucine Crosnier - Responsable du Service scientifique et du Plan - Parc national des Cévennes - 6, bis place du Palais - 48 400 Florac - capucine.crosnier@espaces-naturels.fr

Liste des participants au 10ème Forum des gestionnaires

ALBERT	MEDD	75007	PARIS
ARTHUR Christian	Parc national des Pyrénées		
ALPHANDERY Pierre	Réseau GRENAT	94205	IVRY SUR SEINE
AMEZAL Aïcha	A.E.S.N.	92027	NANTERRE Cedex
ANANIE Christophe	C.S.N.P.	80044	AMIENS Cedex 1
ANGLADE-GARNIER Joanne	R.N. de St Quentin en Yvelines	78190	TRAPPES
ANTOINE Philippe	SCI Iles Chausey	75005	PARIS
ARENE Sylvie	CG du Var	83076	TOULON Cedex
AUROUX Danièle	DIREN	63100	CLERMONT-FERRAND Cedex
AVOINE Jacques	Réserve naturelle falaise du cap romain	14530	LUC SUR MER
BALLEUX Catherine	Parc Naturel Régional Vexin français	95450	THEMERICOURT
BARBIER Luc	Espaces naturels régionaux	59800	LILLE
BARRAS Nathalie	EID Méditerranée	34184	MONTPELLIER Cedex 4
BARTHOD Christian	MEDD	75007	PARIS
BAUER Hélène	PNR Normandie Maine	61320	CARROUGE
BENEST Fabienne	DIREN Réunion	97400	ST DENIS
BERNET Emmanuelle	CSNHN	76805	ST ETIENNE du ROUVRAY
BERTIN Véronique	ONF	45760	BOIGNY BRONNE
BERTRAN Julien	A.E.S.N.	92027	NANTERRE Cedex
BEZANNIER Franck	CDPNE	41000	BLOIS
BIERO Thomas	CPIE des Collines Normandes	61100	SEGRIE-FONTAINE
BILLET Elisabeth	PNR Scarpe-Escaut	59230	ST AMAND LES EAUX
BIRARD Cécile	Fédération des PNR	75000	PARIS
BIRCKEL Simon	O.N.F.	92310	SEVRES
BIRON Pierre-Aymard	RN des Hauts Plateaux du Vercors	38250	LANS-EN-VERCORS
BOIROUX-JAY Anne	MAAPAR	75015	PARIS
BONFIGLIO Christine	CG Belfort	90000	BELFORT
BONNISSENT Christelle	SYMEL	50440	BEAUMONT-HAGUE
BORG Martine	DIREN Centre	45064	ORLEANS cedex 2
BOURDAIS Serge	Fédération départementale des chasseurs	41353	VINEUIL CEDEX
BOURDON Annick	MEDD	75000	PARIS
BOUTIN Jean	CEEP	13110	SAINT MARTIN DE CRAU
BOZZO Véronique	Association pour charte Parc naturel	60300	SENLIS
BRENIER Ambroise	Institut océanographique de Paris	75015	PARIS
BRETON Aline	ASTERS	74370	PRINGY
BREZARD Jean-Marc	ONF	75000	PARIS
BRIANCON Laure	Réserve Naturelle	45100	ORLEANS
BRUNET Laurent	SAS Environnement Vôtre	76000	ROUEN
CALLEC Arnaud	Conseil général d'Isère	38022	GRENOBLE
CALLENS Laure	Forum des Marais Atlantiques	17304	ROCHEFORT
CANIVE Jérôme	ADREE	02320	CESSIERES
CHANTEREAU Michel	Réserve Naturelle	45100	ORLEANS
CHARTIER Corinne	RN Estuaire de Seine	76600	LE HAVRE
CHAUMET Marie-Catherine	Office de tourisme	33950	LEGE CAP FERRET
CHAUTAN Marc	FRC RA	69007	LYON
CHAUVIN Gaétane	RN de l'Ile du Roheschollen	67070	STRASBOURG Cedex
CHAVAREN Philippe	Autoroute du Sud de la France	84967	LE PONTET Cedex
CHEVALIER Richard	Cemagref	45290	NOGENT S/Vernisson
CIBIEN Catherine	MAB France	31321	CASTANET TOLOSAN
CITOLEUX Jacques	Conseil Général Finistère	29196	QUIMPER Cedex
CIVETTE Isabelle	PNR du Morvan	58230	SAINT BRISSON
CLAIR Mathieu	PNR du Vexin Français	95450	THEMERICOURT
CLARET Céline	CNPR	93320	PAVILLONS SUR BOIS

CLEMENT Estelle	Conseil Général Seine Maritime	76101	ROUEN
COIC Bruno	Région Pays de Loire	44966	NANTES Cedex 2
COLBEAUX Jean-Pierre	CSENPC	59002	LILLE Cedex
COLIN Jean-Paul	Réserve naturelle de Saucats-la Brede	33610	CESTATS
COLOGNE Jérôme	Les Eco Maires	75007	PARIS
COMBROUX Isabelle	Muséum national d'Histoire naturelle	75231	PARIS cedex 05
CONCHOU Odile	Adage Environnement	94160	SAINT-MANDE
COQUATRIX Eric	FDC Seine Maritime	76420	BIHOREL
COQUILLART Hervé	CREN Rhône-Alpes	69390	VOURLES
COUTANT Claire	MEDD	75302	PARIS 07 SP
CROSNIER Capucine	PN des Cévennes	48400	FLORAC
CUGNY Fabrice	CEN du Pas de Calais	59000	LILLE
DAVIAU Hervé	Office national des forêts	61000	ALENCON
DE FERAUDY Edwige	DIREN Picardie	80040	AMIENS Cedex 1
DE SAINT-RAT Catherine	C.S.N.P.	80044	AMIENS Cedex 1
DE VILLEBONNE Dominique	ONF	45760	BOIGNY SUR BIONNE
DE YPARRAGUIRE Nathalie	Conseil Général de l'Isère	38000	GRENOBLE
DECODTS Herbert	Cté. de Commune du Thouarsais	79104	THOURAS
DEFONTAINE Alain	MEDD	75007	PARIS
DELMAS Michel	Conservatoire du patrimoine Savoie	73372	LE BOURGET DU LAC
DEMAREST Thierry	Réserve Naturelle de Vauville	50441	BEAUMONT HAGUE Cedex
DEROCK Daniel	CSNHN	76805	ST ETIENNE du ROUVRAY
DESFOSSEZ Pascal	ALFA	62360	LA CAPELLE
DESMIER Christian	CG77	77190	DAMMARIE LES LYS
DESPERT Yannick	PNR Ballon des Vosges	68140	MUNSTER
DEVAUX Xavier	Conseil Général 92	75012	PARIS
DICEV Guenièvre	AGRENABA	77114	GOUAIX
DOLISY-BONNETAUD Dominique	Fédération des PNR	75000	PARIS
DOMPUT Alexis	Association ARATAI	97354	MONTJOLY
DORE Bénédicte	CG du Var	83076	TOULON Cedex
DRAPIER Nicolas	ONF	75012	PARIS
DRUESNE Caroline	PNR des Ballons des Vosges	68820	WILDENSTEIN
DUBOIS Gérard	CG du Var	83076	TOULON Cedex
DUCAILAR Catherine	SEPAN Landes - RN Etang Noir	40150	SEIGNOSSE
DUCASSE Jean-Jacques	ONF de Castres	81100	CASTRES
DUFOUR Jérôme	Fédération régionale des chasseurs	89000	St Georges sur Baulche
DUFOUR Yann	C.S.N.P.	80044	AMIENS Cedex 1
DUHAUTOIS Laurent	I.F.E.N.	45058	ORLEANS CEDEX 1
DUMEIGE Bruno	PNR de la Brenne	36300	ROSNAY
DUNOYER Jean Luc	O.N.F	75012	PARIS
DUPERRON Gilles	FRC Nord Pas de Calais	59152	CHERENG
DUPEYRON Thomas	Nature environnement 17	17000	LA ROCHELLE
DUPIEUX Nicolas	Fédération des CEN	45000	ORLEANS
DUTILLEUL Christelle	ADREE	02320	CESSIERES
ELDER Jean-François	Réserve naturelle Domaine de Beauguillot	50480	SAINTE MARIE DU MONT
ENSELME Rémy	CNPR	93321	PAVILLONS SUR BOIS
ESTEVE Laetitia	Etudiante		
FALCONE Patrick	MAAPAR	75000	PARIS
FLEURY Sébastien	SERMOSEM	07170	MIRABEL
FORTIER Agnès	Réseau GRENAT	94205	IVRY SUR SEINE
FRAPPART-DUPRE Sandrine	Conseil Général Seine Maritime	76101	ROUEN
FROC Sylvain	CPNCA	10110	BAR SUR SEINE
FROISSARD Yves	Trans formation	45380	CHAINGY
GADOUM Serge	PNR du Vexin Français	95450	THEMERICOURT
GALAND Nicolas	CPNCA	10110	BAR SUR SEINE
GALLERAS Fabienne	CG Corse du Sud	20183	AJACCIO Cedex
GANDY Rémy	Institut rural Mondy	26300	BOURG DE PEAGE

GILLES Christophe	CFTA	76690	SAINT GEORGES SUR FONT
GILLY Yves	Réserve Naturelle géologique	33650	SAUCATS
GIRARD Sébastien	Conseil Général Val d'Oise	95032	CERGY PONTOISE
GODE Laurent	Parc naturel régional de Lorraine	54702	PONT A MOUSSON
GONDOLO Philippe	Conseil régional PACA	13241	MARSEILLE cedex1
GOUDISSARD Rolland	Conseil général d'Isère	38000	GRENOBLE
GROSSI Jean-Luc	Association AVENIR	38000	GRENOBLE
GUESNON Caroline	Réseau Idéal	94276	LE KREMLIN BICETRE Cedex
HANNOK Antony	SYMEL	50430	LESSAY
HARDY François	PNR Haute Vallée de Chevreuse	78472	CHEVREUSE Cedex
HARGUES Régis	FNC	75014	PARIS
HELIN Virginie	FRC Nord Pas de Calais	59152	CHERENG
HERNANDEZ ZAKINE Carole	Institut supérieur de l'environnement	75009	PARIS
HINDERMEYER Xavier	MEDD	75302	PARIS 07 SP
HUOT DAUBREMONT Colette	CORIF	93100	MONTREUIL
JACOBEE Franck	MEDD	75007	PARIS 07 SP
JANNOT Isabelle	MEDD	75000	PARIS
JOANNY Marc	Conseil régional PACA	13481	MARSEILLE
KERLOC'H Sophie	PNR Normandie Maine	61320	CARROUGES
KLEITZ Gilles	MAAPAR	75349	PARIS SP 07
KULIBANOV Oanez	Conseil général de Seine Saint Denis	93003	BOBIGNY cedex
LAMANDE Nathalie	DIREN Bourgogne	21035	DIJON Cedex
LAMBERGER Stéphane	Fédération départementale des chasseurs du Jura	39140	ARLAY
LAMBERT Pascal	PNR du Vexin Français	95450	THEMERICOURT
LANCELOT Brigitte	A.E.S.N.	92027	NANTERRE Cedex
LANDRIEU Gilles	PN du Mercantour	06006	NICE Cedex 01
LAPLACE DOLONDE Arlette	IRG UMR 5600	69676	BRON CEDEX 2
LAROUSSINIE Olivier	MEDD	75007	PARIS
LARRIBAL Nathalie	Etudiante		
LAURAIN Catherine	Fédération des CEN	45000	ORLEANS
LAURENCE Anne	SNPN		
LAURENT Gaëlle	LPO Anjou	49000	ANGERS
LAUWEREINS Karl	Réseau de transport d'électricité	92400	COURBEVOIE
LAVAL Sabine	ACER CAMPESTRE	69100	VILLEURBANNE
LAVALLARD Caroline	MEDD	75007	PARIS
LAVAUX Dominique	MEDD	75302	PARIS 07 SP
LAVIE Isabelle	Conseil Général d'Eure et Loir	28026	CHARTRES Cedex
LE BARZ Céline	Conservatoire des sites de l'Allier	03400	YZEURE
LE BIHAN Julie	Fédération des PNR	75000	PARIS
LE BRET Véronique	ONCFS	69003	LYON
LE NEVEU Christine	DIREN Haute-Normandie	76100	ROUEN
LE SCANVE Marie	Commune de Perros-Guirec	22000	PERROS GUIREC
LEBAS Jean-François	Conseil Général 35	35042	RENNES CEDEX
LECOMTE Thierry	PNRBSN	00076	NOTRE DAME DE BLIQUETUIT
LEGER François	INAPG	75231	PARIS CEDEX 05
LELOUP Véronique	ECOSPHERE	94100	SAINT-MAUR
LETOURNEAU Christian	CERF	78990	ELANCOURT
LETOURNEUX François	Conservatoire du littoral	75013	PARIS
LIMOGES Olivier	I E D D	77300	FONTAINEBLEAU
LOPEZ Emmanuel	PN de Port Cros	83000	HYERES
LOPEZ Jean-François	PNR Massif des Bauges	76630	LE CHATELARD
LUSTRAT Jean-Marc	Conseil Général de l'Essone	91012	EVRY Cedex
MAGNON-PETITMAIRE Geneviève	25560 FRASNE		
MAHE Pascale	Nature Midi-Pyrénées	31068	TOULOUSE Cedex
MAISONNEUVE Jean-Luc	Syndicat mixte EDEN	44000	NANTES
MAMAN Lucien	Agence de l'eau Loire Bretagne	45063	ORLEANS cedex

MARCHE Stéphane	PNR Camargue	13200	ARLES
MARCIAU Roger	Association AVENIR	38000	GRENOBLE
MARI Alexandre	PNR Haute Vallée de Chevreuse	78472	CHEVREUSE Cedex
MARSAUDON Valère	DIREN Centre	45064	ORLEANS Cedex
MATRAT Christophe	CFPPA Romans	26105	ROMANS Cedex
MAURY Marc	ECOSPHERE	94100	SAINT-MAUR
MENAGER Estelle	Conseil Général d'Eure et Loir	28026	CHARTRES Cedex
MESNIER Malory	FRANE	63122	CEYRAT
METAIS Michel	LPO	17300	ROCHEFORT
MEYER David	ACER CAMPESTRE	69100	VILLEURBANNE
MICARD Blaise	Conseil Général de la Manche	50008	ST LO CEDEX
MICHAUD Hélène	Rivages de France	14810	Merville Franceville
MICHELS Fabienne	Conseil Général 92	91130	RIS ORANGIS
MILLOT Mathieu	CREN Lorraine	55190	SORCY SAINT MARTIN
MORAND Alain	R.N. de St Quentin en Yvelines	78190	TRAPPES
MORGE Philippe	Conseil Général Puy de Dôme	63033	CLERMONT-FERRAND Cedex
MORVAN Murielle	MEDD	75302	PARIS 07 SP
MOUCHEL Yann	SYMEL	50270	ST GEORGES de la Rivière
MOUGEY Thierry	PNR Cap et Marais d'Opale	62142	LE WAST
MOULINAS Gérard	Fédération des PNR	75000	PARIS
MOULIS Didier	EID Méditerranée	34184	MONTPELLIER Cedex 4
MOUNIER Bruno	Fédération des Conservatoires	45000	ORLEANS
MULLER David	Réserves naturelles de France	21803	QUETIGNY
MULLER-KAPP Matthias	Fédération des Chasseurs 26	26000	VALENCE
MURACCIOLE Michel	Conservatoire du littoral	20200	BASTIA
NEMOZ Mélanie	SFEPM	31326	CASTANET TOLOSAN
NOWICKI Nicole	Eurosite		TILLBURG
OLLIVIER David	Naturalistes orléanais	45100	ORLEANS
OMNES François	Nature Essonne	91310	LONGPONT SUR ORGE
PAGNIEZ Philippe	DIREN Bourgogne	21035	DIJON Cedex
PARISOT Christophe	ANVL	77300	FONTAINEBLEAU
PASTOR Virginie	PNR Haute Vallée de Chevreuse	78472	CHEVREUSE Cedex
PATRIMONIO Olivier	ECOSPHERE	94100	SAINT-MAUR
PERRIER Gilbert	Fédération des Chasseurs 26	26000	VALENCE
PERSUY Alain	CRPF de Poitou-Charentes	86240	SMARVES
PETELCZYC Magdalena	Etudiante	91170	VIRY CHATILLON
PETIT Jean-Marie	GIP ATEN	34060	MONTPELLIER Cedex
PETIT UZAC Véronique	ATEN	34060	MONTPELLIER Cedex 02
PIERREL Roselyne	Conseil Général Meurthe et Moselle	54035	NANCY
PITRON François	Rivages de France	75013	PARIS
PLAIGE Véronique	Parc National de la Vanoise	73007	CHAMBERY Cedex
PONT Bernard	Association des Amis de la Platière	38550	SABLOND
PONT Lionel	CPNCA	10110	BAR SUR SEINE
POULAIN Emmanuelle	CFEN Basse-Normandie	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
RANDON Clémentine	Réseau Idéal	94276	LE KREMLIN BICETRE Cedex
REDAUD Louis	DDAF 08	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
RENAULT Gérard	Ministère agriculture	08090	ST LAURENT
RESANO Laurence	Rivages de France	14810	MERVILLE FRANCEVILLE
REY Bernard	ONF	75000	PARIS
RIX Denis	Fédération des Chasseurs 26	26000	VALENCE
ROBBE Sandrine	DIREN Centre	45064	ORLEANS cedex 2
ROBINET Stéphanie	Conseil Général Eure	27021	EVREUX CEDEX
ROGUE Stéphane	Fédération des Conservatoires	45000	ORLEANS
ROLLAND Guillemette	Eurosite	62000	WIMEREUX
ROMANET Christelle	Agence régionale pour l'environnement	13591	AIX en PROVENCE Cedex 03
ROUSSEAU-DUFOUR Jacques	Fédération des Conservatoires	45000	ORLEANS
ROUX Françoise	Parc Natural Régional Vexin français	95450	THEMERICOURT

ROYER Elisabeth	O.N.F Agence Yvelines	78610	AUFFARGIS
RUNGETTE Denis	DIREN Basse-Normandie	14209	HEROUVILLE ST CLAIR
RUSSIAS Laurent	Conseil Général de Loire	42022	ST ETIENNE CEDEX
SACCA Céline	CRENAM Université de Saint-Etienne	42100	SAINT-ETIENNE
SALMONA Marie-Christine	MEDD	75007	PARIS
SCHEID Céline	ONF	54052	NANCY Cedex
SCHER Olivier	Université de Provence	13331	MARSEILLE
SCHWOEHRER Christian	R.N.F.	68820	WILDENSTEIN
SERVANT Hugues	CRPF Bourgogne	21000	DIJON
SERVIER Leïdya	Association ARATAI	97354	MONTJOLY
SIGALA Pierre	O N F	13098	AIX EN PROVENCE
SILANNE François	AFFO	61000	ALENCON
SIMON Laurent	Indépendant	69100	VILLEURBANNE
SIMON Nathalie	CPIE du Cotentin	50430	LESSAY
SINGELIN Patrick	DIREN Bretagne	35000	RENNES
STAUTH Séverine	CPIE du Cotentin	50430	LESSAY
TALEC Pascal	DIREN Basse-Normandie	14209	HEROUVILLE ST CLAIR
THOMAS Olivier	SCOP SAGNE	81470	PECHAUDIER
TILLON Laurent	Office national des forêts	78120	RAMBOUILLET
TREVIN Elisabeth	MEDD	75007	PARIS
TRIOLO Julien	ONF	97400	SAINT DENIS
TRUCHET Catherine	Petites Iles de France	92000	SCEAUX
TUBIANE Fabian	Environnement magazine		
VALESMES Frédéric		91170	VIRY CHATILLON
VAQUETTE Patricia	MEDD	75302	PARIS 07 SP
VERDIER Séverine	Conseil Général Seine Maritime	76101	ROUEN
VERGNON Aurélie	ONF	88200	REMIREMONT
VILLARD Nadia	SNPN		
VINCENT Laure	EPFL	01024	ECUBLENS (SUISSE)
WENCEL Marie-Christine	ONCFS	89230	BLEIGNY-LE-CARREAU
ZYSBERG Claudine	MEDD	75007	PARIS

Organisateurs du 10ème Forum des gestionnaires

Ministère de l'écologie et du développement durable
20, avenue de Ségur
75007 SP PARIS
Contact : Olivier Laroussinie
Mail : olivier.laroussinie@environnement.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de la pêche, de l'alimentation et des affaires rurales
Direction de l'espace rural et de la forêt
19, avenue du Maine
75732 PARIS cedex 15
Contact : Anne Boiroux-Jay
Mail : anne.boisroux-jay@agriculture.gouv.fr

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
6, rue Jeann d'Arc
45000 Orléans
Contact : Marc Maury
Mail : marc.maury@enf-conservatoires.org

Fédération des Parcs naturels régionaux
9, rue Christiani
75018 PARIS
Contact : Cécile Birard
Mail : cbirard@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Office National des Forêts
2, avenue Saint Mandé
75570 PARIS
Contact : Jean-Marc Brézard
Mail : Jean-Marc.Brezard@onf.fr

Réserves Naturelles de France
6 bis, rue de la Gouge
B.P. 100
21803 QUETIGNY Cedex
Contact : David Muller
Mail : david.muller-rnf@espaces-naturels.fr

Rivages de France
Villa Carolus
Route de Cabourg
14 810 MERVILLE-FRANCEVILLE
Contact : Hélène Michaud
Mail : h.michaud@rivagesdefrance.org